

# Opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LT

LIBRARY

D A N S   C E   N U M E R O

~~LT~~  
~~JB~~  
~~KL~~  
~~EF~~  
ES  
MO

- LA LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-4)

La querelle du Mark flottant

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5-9 C)

Le sort des pays de l'AELE ; Les prix agricoles ; La collaboration avec les pays d'Amérique Latine ; La situation conjoncturelle dans la Communauté ; Relance de la politique énergétique.

- ETUDES ET TENDANCES (P. 10-15)

L'offre de préférences généralisées de la CEE (II)

par Tran Van Thinh  
Direction Générale des  
Relations Extérieures de la CEE

44.2(4)

- EUROFLASH (P. 16-47)

Sommaire Analytique, P. 16

Index Alphabétique, P. 44

N° 618 - 22 Juin 1971

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

# OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

## DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>

Tél. : 704.53.20                      MUNDI-PARIS  
Télex :                                      27 989  
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i> .....	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i> .....	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i> .....	André GIRAUD
<i>Service Informations</i> .....	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i> .....	
<i>Institutions Européennes</i> .....	Jean LAURE

### SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

### BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

### ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire .....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle .....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

## L E T T R E   D E   B R U X E L L E S

Bruxelles.- Le mark va flotter plusieurs mois encore, au moins jusqu'à l'automne, peut-être plus longtemps ! Voilà ce dont chacun a dû se convaincre à mesure que se déroulait le Conseil tenu le 15 juin à Luxembourg par les Ministres des Finances de la Communauté. La République Fédérale est en effet absolument décidée à persévérer dans la voie qu'elle a choisie, en dépit de la désapprobation, voire de l'irritation de tous ses partenaires, y compris les Pays-Bas : ceux-ci, bien qu'ayant été obligés de suivre Bonn le 9 mai dernier et de faire flotter le florin, ne sont pas pour autant favorables à une prolongation de cet état de choses. Ainsi, la seule question à se poser désormais est de savoir combien de temps les Cinq vont accepter le "cavalier seul" du sixième.

Pour sa part, le vice-président de la Commission, Sicco Mansholt, prévoit une "crise grave". Le risque en existe effectivement, car de très sérieux intérêts agricoles sont en jeu, et le cloisonnement des marchés ne fait l'affaire de personne, à commencer par les Belges et les Néerlandais. Ce sont d'ailleurs les Ministres de l'Agriculture, qui avaient eux-mêmes tenu conseil le 14 juin, qui s'étaient accordés, en dépit de la résistance du partenaire allemand, pour tirer la sonnette d'alarme. En fait, dès l'ouverture de la session agricole, la Commission avait présenté, comme on en était convenu le 9 mai, son premier rapport technique mensuel sur les résultats de l'application des compensations aux frontières allemande et néerlandaise. A vrai dire, ce document n'avait rien d'explosif. Mais il faut croire que les Ministres en savent plus que les experts - qui, peut-être, ne disent pas non plus tout ce qu'ils savent - sur les détournements commerciaux - les modifications de courants d'échanges, les "trafics" qui se produisent depuis quatre semaines, et qui ont toutes chances de s'amplifier.

Ce qui semble cependant avoir inquiété le Conseil agricole davantage encore, c'est le "précédent" en train de se créer : après tout il n'est pas exclu que dans quelques mois, la leçon que l'on tire en Allemagne de cette expérience est que le marché commun agricole ne succombe nullement sous le poids de prix plus élevés sur le marché allemand que sur les autres marchés communautaires. Or cette inquiétude ne paraît pas dépourvue de fondement, si l'on en juge notamment par le propos sans équivoque du Ministre de l'Economie de Bonn, Karl Schiller, au sortir de la réunion des Ministres des Finances, le lendemain : "La flottaison du mark ne constitue pas un traumatisme pour le Marché Commun. Elle pose des problèmes techniques, mais ceux-ci, on l'a vu, peuvent être résolus". M. Ertl, le Ministre allemand de l'Agriculture, ne fit d'ailleurs pas grand chose pour apaiser l'inquiétude de ses collègues. Devant la virulence de leur attaque, il se contenta de répliquer que l'on n'était pas là "pour parler de la durée de la flottaison du mark".

Cinq délégations - l'Allemagne se refusant évidemment à suivre le mouvement - tinrent alors à ce que le Président du Conseil agricole, le Ministre français Cointat, fasse part au Président du Conseil des Ministres des Finances, par lettre, de leur "inquiétude", des "dangers" que comportait la situation, du "malaise" des milieux agricoles et de leur demande de mettre un terme à ces mesures exceptionnelles "pour préserver ce qui a été péniblement construit en douze ans". "Si le traumatisme financier dure quelques semaines, voire quelques mois, il est possible de trouver des palliatifs. Mais si cela dure plus longtemps, la politique agricole commune peut être remise complètement en cause", était-il souligné dans ce texte. C'est - un peu vertement - ce que Sicco Mansholt, le père de l'Europe verte, devait déclarer à Karl Schiller au cours du Conseil de Ministres des Finances. Le dialogue ainsi engagé ne pouvait que s'aigrir, et il fallut toute la modération du Président de séance, Valéry Giscard d'Estaing, pour éviter qu'il ne devienne franchement désagréable, le Vice-Président de la Commission ayant un certain goût du drame et le Ministre allemand un certain dédain des formes diplomatiques.

Cela étant, le Conseil se poursuivit dans une atmosphère particulièrement maussade. Il fut essentiellement question de conjoncture, les Six adoptant finalement les orientations proposées par la Commission sur la politique économique à court terme et la politique budgétaire. Celles-ci prévoient essentiellement le retour, à la fin de l'année 1972, à un rythme moyen annuel de hausse des prix de 3 - 3,5 % et de majoration des salaires de 6 - 7 %. Quant aux problèmes monétaires, il en fut évidemment question, mais au cours du déjeuner qui, sur l'invitation du Président en exercice, réunit les seuls Ministres et Raymond Barre, le Vice-Président de la Commission. Il semble que les Six s'y soient entendus pour faire, après la session du Fonds Monétaire International, un "paquet" de toutes les difficultés monétaires, aussi bien intérieures (flottaison) qu'extérieures (élargissement des marges monétaires vis à vis du dollar) et comprenant aussi les mesures anti-spéculatives. Il faudrait pourtant, pour qu'un tel paquet voit le jour, que la France assouplisse sa position sur la question de la flexibilité dans les règles monétaires internationales. Il faudrait aussi que les mesures "anti-spéculation" fassent l'objet d'un minimum de décisions avant l'automne. Il est vrai que le Conseil est tombé d'accord pour se réunir à nouveau à Bruxelles le 1er juillet.

Le mark va-t-il flotter longtemps ? Valéry Giscard d'Estaing, en tant que Président du Conseil, avait parlé le 9 mai de "quelques semaines". Pourtant, il ne fait pas de doute que la réponse à cette question doit être affirmative, et le Ministre français n'a fait que traduire le sentiment d'impuissance des Cinq devant la détermination du gouvernement de Bonn lorsqu'il a dit, à l'issue du Conseil : "Nous souhaitons vivement le retour à des parités fixes pour assurer le fonctionnement quotidien de la Communauté et pour reprendre la marche vers l'Union économique et monétaire ... Ce vœu reste évidemment le nôtre ... Nous avons exprimé notre appréhension

au mois de mai ... Nos réunions sont l'occasion de souligner ce voeu, dont nous souhaitons qu'il soit rapidement entendu". On avait imaginé - c'était en tout cas l'esprit, quoiqu'on puisse en dire aujourd'hui, de la décision du 9 mai - que l'adoption par la Communauté d'une série de mesures anti-spéculatives permettrait de revenir à des parités fixes.

Apparemment, tel n'est pas le cas. " Les deux problèmes sont distincts", a dit le Président du Conseil. "Il n'y a pas de lieu de causalité immédiate entre les deux ... quelque soit le désir des membres de la Communauté". Ces mesures, ou certaines de celles que la Commission avait proposées le 9 mai, seront peut-être adoptées, encore que le gouvernement allemand y soit passablement hostile. De toute façon, Karl Schiller considère qu'elles ne feront disparaître que l'une des causes qui l'ont contraint à la décision de faire flotter le mark. Si tel est le cas, c'est-à-dire si un pays contrevient de longs mois aux règles européennes, au risque de faire capoter l'ensemble, pour de seules raisons intérieures - car c'est de cela qu'il s'agit - on peut s'interroger sur les chances de succès de l'Union économique et monétaire, et même sur le maintien de l'acquis actuel.

Pourtant le Ministre allemand ne semble guère partager l'inquiétude de ses partenaires puisqu'il n'a pas hésité à assortir d'une réserve le paragraphe du document de politique conjoncturelle de la Commission qui prévoit le retour "le plus tôt possible" aux parités fixes. Point n'est besoin de longues exégèses pour comprendre la signification de ce geste : c'est la remise en cause de l'esprit de la décision du 9 mai, même si personne ne juge opportun de le dire clairement. Si l'Allemagne n'a pas l'intention de revenir "le plus tôt possible" à une parité fixe du DM, alors même que cette expression ne comporte aucune indication de durée, ou d'échéance, à quoi doit-on s'attendre ? Karl Schiller a souligné que sa proposition "raisonnable et communautaire" d'une flottaison concertée des monnaies des Six garde, selon lui, toute sa valeur et toute son actualité. Ce à quoi Valéry Giscard d'Estaing a répondu indirectement : "Les gouvernements qui ont décidé le 9 mai de ne pas faire flotter leurs monnaies sont bien décidés à ne pas changer d'avis. Il s'agirait d'une réévaluation concertée diminuant la capacité concurrentielle globale de la Communauté. Cette solution n'est pas plus valable aujourd'hui qu'hier". Un double marché des changes pour toute la CEE ? Peut-être. Cependant, à la suite de l'analyse poussée faite sur ce point par les experts du Comité Monétaire et les Gouverneurs des Banques centrales des Six, cette solution, si elle offre "des avantages pratiques certains", présente aussi des "difficultés administratives" très importantes dans un grand ensemble comme la Communauté.

Alors ? Le 1er juillet, les Ministres des Finances vont sans doute arrêter, sur la base de propositions que la Commission leur soumettra entre temps, des dispositions tendant à régulariser le marché des euro-dollars et les liquidités intérieures. Il est peu pro-

bable que les deux autres volets des suggestions de la Commission (double marché des changes, léger élargissement des marges vis-à-vis du dollar) soient reprises. Mais tout laisse supposer que ces dispositions n'entraîneront pas Bonn à mettre un terme à la flottaison du DM. Dans ces conditions, il faut attendre et s'habituer à vivre avec deux monnaies flottantes sur cinq. Plus la flottaison durera, plus les difficultés augmenteront, plus la tension montera entre Bonn et ses partenaires.

Le 15 juin devait être la première grande date de l'Union économique et monétaire, marquée par le rapprochement des marges de fluctuation des monnaies des Six. Ce jour là, à Luxembourg, les Ministres des finances ont dû constater que la CEE était bien loin de cet objectif. Inquiétude, incertitude; ce n'est pas une Communauté en pleine santé qui va dire "oui" la semaine prochaine à la Grande-Bretagne.

-----

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LE SORT DES PAYS DE L'AELE.- La Commission a pris définitivement position sur le sort à réserver aux six pays européens non candidats à l'adhésion, mais désireux d'établir avec la Communauté élargie des relations particulières et privilégiées. Il y a quinze jours, elle avait arrêté les orientations à proposer aux Six sur cette question. Elle suggérait la création d'une vaste zone de libre échange industriel, sans aucune harmonisation, sans aucune contrepartie de la part des Suisses, Suédois, Autrichiens, Finlandais, Islandais ou Portugais, sans aucune institution commune. Elle notait cependant que certains Etats membres avaient évoqué, comme autre solution, la possibilité de maintenir le statu quo pendant deux ans, puis de voir, à la lumière de l'expérience, les solutions qui pourraient être retenues. Mais elle ajoutait que cette formule n'avait pas recueilli l'assentiment de ses propres membres.

Depuis quinze jours, tant les Suédois que les Suisses ont eu le loisir de manifester leur mécontentement. Il semble que l'on ait été ulcéré, à Berne comme à Stockholm, de la proposition de la Commission : pas de négociation, pas d'institution, chacun chez soi. Par ailleurs, il est vraisemblable que certains Etats membres - sans doute l'Allemagne - ont fait pression sur la Commission. Celle-ci a donc, finalement, présenté les deux solutions - libre échange industriel et statu quo - sur pied d'égalité, en évitant de marquer une quelconque préférence. On peut regretter qu'elle ne s'en soit pas tenue à son premier mouvement. La zone de libre échange industriel telle que la concevait la Commission était véritablement la meilleure solution, la plus nette, celle qui préservait le mieux la Communauté alors que celle-ci, du seul fait de son élargissement, va se trouver ouverte à bien des vents. Aussi bien, Suisse et Suède n'ont-elles après tout qu'à tirer les conclusions de leur refus d'entrer dans la Communauté. Si la solution du statu quo est celle qui est adoptée par le Conseil des Six, ce ne sera pas de très bon augure.

LES PRIX AGRICOLES.- La Commission a soumis aux Six ses propositions de prix agricoles pour la campagne 1972-73, qui débutera (sauf pour le porc et l'huile d'olive) le 1er avril et le 1er août 1972. Pour la première fois, elle respecte ainsi le schéma prévu il y a quelques années. De son côté, le Conseil va s'efforcer de faire de même en adoptant la grille des prix avant la fin du mois de juillet.

Les propositions de la Commission sont les suivantes (en dollars/tonne) :

<u>Produits</u>	<u>Nature des prix</u>	<u>Prix 1971-72</u>	<u>Prix proposé</u>	<u>Augmentation</u>
Blé dur	Prix minimum au producteur	147,90	151,00	2 %
Blé tendre	Prix d'intervention	100,72	103,00	2,3 %
Orge	Prix d'intervention	92,02	94,00	2,2 %
Seigle	Prix d'intervention	92,82	94,00	1,3 %
Maïs	Prix indicatif	96,90	100,00	3,2 %
Sucre	Prix minimum des betteraves	17,00	17,20	1,2 %
Graines oléagineuses		Sans changement		
Lin et chanvre		augmentation de 13,6 et 18,8 % respectivement des aides forfaitaires à l'hectare		
Lait	Prix indicatif	109,00	111,20	2 %
	Prix d'intervention poudre	470,00	494,20	5 %
	Prix d'intervention du beurre sans changement			
Viande bovine	Prix d'orientation	720,00	772,50	7,3 %
Viande porcine	Prix de base	772,50	800,00	3,6 %

Ces propositions font apparaitre que, sauf l'encouragement très net à la viande bovine et la volonté de freiner la production galopante de graines oléagineuses, la Commission a tenu à conserver à peu près la nouvelle structure des prix résultant de l'accord du 25 mars dernier.

La Commission souligne que les hausses des prix proposées sont à peine susceptibles - en raison de l'inflation - de maintenir le niveau de revenus (en y ajoutant la productivité des agriculteurs disposant d'exploitations modernes). Aussi, reprenant une idée qu'elle n'avait pas réussi à faire accepter par les Six à la fin du mois de mars, suggère-t-elle d'accorder des aides directes provisoires ou dégressives aux agriculteurs qui veulent soit attendre le moment de quitter leurs exportations - ceux qui ont entre 45 et 55 ans - soit au contraire moderniser leurs exploitations. En effet, il est impossible de faire continuellement suivre aux prix agricoles les tendances inflationnistes générales. Il faut par ailleurs se préparer à l'adhésion britannique : l'entrée de Londres signifiera pratiquement, pendant cinq ans, la fin des hausses des prix, les Anglais ayant un grand retard à rattraper.

Les idées lancées par la Commission amorcent un changement dans la politique agricole européenne, changement que l'on prévoyait depuis quelques temps déjà. Il y aura bientôt deux "branches" de la politique agricole : une branche fondée uniquement sur les prix, c'est-à-dire la concurrence pour les exploitations modernes et rentables; une branche sociale, fondée également sur des aides directes pour accompagner la réduction du nombre des exploitations ou permettre à telles d'entre elles d'accéder à la première catégorie.

LA COLLABORATION AVEC LES PAYS D'AMERIQUE LATINE.- Le dialogue entre la Communauté et l'Amérique Latine sera désormais permanent. En effet, la conférence qui s'est tenue la semaine dernière à Bruxelles au niveau des ambassadeurs entre les Six et les pays d'Amérique Latine membres de la Commission spéciale de coordination Latino-américaine (CECLA) a adopté une déclaration commune prévoyant notamment "l'instauration d'un mécanisme de dialogue qui constituera l'instrument devant servir à mettre en oeuvre et à perfectionner progressivement, d'une manière pragmatique, leur système de coopération". Cette conférence s'est réunie à la suite de la proposition formulée par le Conseil de Ministres des Six lors de sa session du 14 décembre 1970. Le Conseil tenait ainsi à répondre d'une manière constructive aux suggestions formulées dans la déclaration de Buenos-Aires visant à établir entre les deux groupes de pays une coopération durable permettant de rechercher en commun des solutions mutuelles satisfaisantes pour les problèmes qui se posent dans le cadre de leurs relations économiques et commerciales.

Les Six et les pays latino-américains sont convenus :

- d'examiner les possibilités de solutions pour les problèmes qui se posent dans le cadre de leurs relations économiques et commerciales.
- de rechercher des formules non préférentielles en vue d'accroître et de diversifier leurs échanges, sans préjudice des avantages que la Communauté accorderait dans le cadre des préférences généralisées.
- d'examiner des questions en relation avec la défense de leurs intérêts, sans pour autant mettre en cause leurs politiques respectives.
- de disposer d'un cadre de référence qui facilite le développement des relations entre les pays d'Amérique Latine et le Commonwealth. Ce dialogue viendra ainsi compléter les relations bilatérales entre un ou plusieurs pays d'Amérique Latine d'une part, et un ou plusieurs Etats membres ou la Communauté d'autre part, sans pour autant y porter atteinte.
- d'examiner d'un commun accord certaines questions traitées dans les enceintes internationales, compte tenu des responsabilités spécifiques de chaque partie sur le plan international, afin d'apporter une contribution positive aux travaux de ces organisations, sans toutefois interférer dans leurs activités.

Afin de mettre en oeuvre ce dialogue, les pays d'Amérique Latine et la Communauté sont convenus de tenir au moins une fois par an une réunion au niveau des ambassadeurs et de provoquer, le cas échéant, des réunions d'experts pour étudier les problèmes particuliers qui pourraient se poser. En outre, les deux parties considèrent que la "réunion des ambassadeurs" pourra proposer la convocation d'une réunion au niveau ministériel quand elle estimera que les progrès réalisés au cours du dialogue justifient une réunion à ce niveau.

LA SITUATION CONJONCTURELLE DANS LA COMMUNAUTE.- La croissance de la production industrielle de la CEE a été "considérable" au premier trimestre 1971, souligne la Commission dans ses notes mensuelles de conjoncture. Abstraction faite des variations saisonnières, elle a été de quelque 3 % par rapport au dernier trimestre de l'année écoulée. Au mois de mars, et sans doute au cours des dernières semaines, elle paraît s'être légèrement ralentie dans certains pays, en particulier en Allemagne.

Ce ralentissement ne semble cependant pas refléter une inflexion de la conjoncture, mais plutôt la disparition de l'incidence de facteurs climatiques exceptionnellement favorables. L'expansion est restée très vive en France, où la consommation des ménages apparaît comme le principal moteur de la croissance économique. Il en a été de même en Belgique, où cette évolution a été favorisée par la normalisation des stocks, ainsi qu'aux Pays-Bas où elle s'explique en partie par le développement soutenu des exportations. Au Luxembourg, la légère reprise de la production après une baisse prolongée traduit l'amélioration constatée sur les marchés mondiaux des produits sidérurgiques. En Italie, la production industrielle est demeurée à peu près stationnaire durant les derniers mois; les incertitudes du climat social y affectent tant les projets d'investissement des entreprises que la propension à consommer des ménages.

En ce qui concerne le niveau de l'emploi, une tendance légère à la détente est observée sur le marché de la plupart des pays membres. Des pénuries aiguës de main d'oeuvre subsistent néanmoins dans nombre de secteurs et de régions, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique.

Au cours du premier trimestre, les indices des prix à la consommation ont augmenté à un rythme accéléré dans presque tous les pays membres. Malgré la légère atténuation des tensions entre l'offre et la demande globale apparue dans la plupart des pays au milieu de l'année dernière, la hausse rapide des coûts continue à exercer de fortes pressions qui se reflètent tout particulièrement dans l'évolution nettement ascendante des prix des services et des produits industriels. Sauf en France, l'enchérissement des produits alimentaires est plutôt demeuré en retrait par rapport au mouvement général des prix à la consommation.

Après une amélioration temporaire, la balance commerciale de la Communauté s'est de nouveau détériorée durant les derniers mois. La faible augmentation des achats aux pays tiers s'est accompagnée d'une quasi stabilisation des exportations, qui accuse avec un certain retard l'incidence de l'affaiblissement de la conjoncture mondiale observé durant la seconde moitié de l'année 1970.

En ce qui concerne les salaires, la hausse au premier trimestre 1971 a encore très vite dans tous les pays de la Communauté. En Allemagne, les gains horaires bruts dans l'industrie ont ainsi augmenté d'environ 3,3 % au cours du premier trimestre. En France, la hausse des salaires horaires bruts dans l'industrie et le commerce s'est accélérée : au 1er avril, elle atteignait 3,1 % par rapport au 1er janvier dernier, alors qu'elle ne s'était élevée qu'à 2,6 % au cours du trimestre précédent.

RELANCE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE.- La Commission vient de présenter aux hauts fonctionnaires responsables des problèmes énergétiques dans les pays membres un ensemble d'avants-projets de propositions concrètes destinées à faire passer dans les faits le marché commun de l'énergie et surtout à améliorer les conditions d'approvisionnement de la Communauté en énergies primaires dans les années à venir. Ces mesures tiennent compte des récents événements enregistrés sur le marché du pétrole brut, mais elles restent dans la ligne de la "Première orientation" définie il y a trois ans et approuvée par le Conseil.

Les hauts fonctionnaires partagent entièrement l'avis de la Commission selon laquelle la sécurité de l'approvisionnement énergétique exige une augmentation des quantités de produits pétroliers ou de pétrole brut pour lesquels des stocks devront être constitués par les entreprises. De 65 jours de consommation courante à l'heure actuelle, ces stocks devront être portés à 90 jours dans l'ensemble de la Communauté. En outre, les modalités du stockage devront être améliorées (par exemple par l'utilisation du stockage souterrain, et la solidarité intracommunautaire en matière de stockage devra être renforcée.

La diversification géographique des approvisionnements étant limitée du fait que les principaux pays fournisseurs viennent de s'organiser en front commun, les Etats membres ont déjà décidé d'accélérer la réalisation d'importants équipements nucléaires. Or, même si le recours à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité est dès à présent économiquement rentable, il réclame dans l'immédiat un important supplément d'investissement. En effet, alors que le coût du Kwh produit par une centrale nucléaire est moins élevé que celui d'une centrale classique, le coût d'investissement d'une centrale nucléaire de type éprouvé est supérieur d'Uc 55 environ par KWe à celui d'une centrale classique. Or, comme le programme indicatif nucléaire en cours d'élaboration prévoit une puissance nucléaire ins-

tallée de 45.000 MWe en 1980, et de 100.000 MWe en 1985, il en résultera pour les producteurs d'électricité de la Communauté une surcharge financière de l'ordre d'Uc 280 millions en 1972 pour la construction de 5 à 6 centrales de 800 à 1.000 MWe. Vers 1975, cet investissement supplémentaire se situera aux alentours d'Uc 500 millions pour 8 à 10 centrales d'une puissance unitaire du même ordre de grandeur, et il sera supérieur à 650 millions en 1980.

Pour aider les producteurs à mobiliser les fonds nécessaires la Commission envisage de s'adresser au marché international des capitaux, où elle obtient plus facilement que sur les marchés nationaux des prêts à des taux d'intérêt relativement favorables. A cet effet, elle se propose de recourir au financement communautaire prévu par l'article 172 du Traité d'Euratom, qui permet de recourir à des emprunts en vue de financer la recherche ou les investissements de l'industrie atomique.

Dans le domaine de l'approvisionnement en hydrocarbures, la Commission souhaite charger les groupes d'experts nationaux et de fonctionnaires de la Commission de l'établissement d'inventaires de toutes les dispositions législatives et administratives nationales en matière de pipe-lines, de prix et de construction et d'exploitation de raffineries en vue de leur harmonisation. Ces groupes devront achever leurs rapports avant la fin septembre 1971.

Un quatrième groupe d'experts (qui devra présenter son rapport vers la fin novembre 1971) aura pour tâche l'organisation de consultations entre Etats membres et Commission en cas de crise pétrolière. A cet effet il devra étudier, en dehors des mesures prévues pour cette éventualité sur les plans nationaux, les diverses possibilités d'intervention destinées à atténuer les effets d'une crise des approvisionnements (prélèvement sur les stocks, remplacement par d'autres formes d'énergie, restrictions à la consommation, etc ...) et les aspects juridiques d'éventuelles actions à entreprendre au niveau communautaire.

Une autre mesure proposée par la Commission vise à donner aux entreprises pétrolières de la Communauté un plus grand rôle dans l'approvisionnement des pays membres. Ces entreprises sont actuellement défavorisées par rapport aux compagnies internationales, qui disposent de nombreux avantages dans la couverture de leurs frais d'exploration et de recherche de nouveaux gisements - ce qui explique d'ailleurs que, bien que la majeure partie de l'accroissement des besoins en hydrocarbures se soit produite, au cours des dernières années, en dehors des Etats-Unis, moins de 20 % seulement des investissements de production aient été assumés par des entreprises non américaines. La raison principale en est l'existence aux Etats-Unis d'une législation fiscale particulièrement favorable à l'industrie pétrolière, notamment à ses activités d'exploration. Dans les pays de la Communauté - exception faite de la France - il n'existe guère de contrepartie à ces avantages fiscaux. Il s'agit donc de doter les sociétés européennes

d'avantages comparables en appliquant le statut d'entreprise commune - au sens du Traité d'Euratom - aux activités relevant de l'industrie des hydrocarbures. Dans ce cadre, on pourrait accorder aux entreprises bénéficiaires de nombreux avantages dans le domaine fiscal, mais aussi en matière d'assurance sur les investissements à l'étranger ainsi que sous la forme d'aides directes au financement (crédits à taux d'intérêt réduit, dotations en capital ou subventions remboursables en cas de succès des travaux de recherche).

Le statut d'entreprise commune pourrait être accordé aussi bien à des entreprises qui se consacrent à l'exploration et la mise en valeur de gisements qu'à celles qui lancent des projets en matière de transports d'hydrocarbures ou de la constitution de stocks de réserve. En contrepartie des avantages concédés, ces entreprises pourraient être soumises à certaines obligations, telle que celle d'assurer l'approvisionnement de la Communauté en cas de crise. Le principal critère d'admission au statut d'entreprise commune serait que les entreprises en cause servent un intérêt majeur de la Communauté, notamment du point de vue de la sécurité de son approvisionnement en pétrole. Les hauts fonctionnaires sont en principe d'accord, mais ils souhaitent que le volet "fiscal" des avantages préconisés par la Commission soit encore plus amplement approfondi.

L'idée la plus originale de la Commission concerne la préparation d'une nouvelle politique commerciale et d'approvisionnement de la Communauté en hydrocarbures provenant des pays tiers. Il s'agit de définir le cadre institutionnel et réglementaire dans lequel les entreprises importatrices exerceront leurs activités industrielles et commerciales. D'une manière générale, les règlements de la politique commerciale commune adoptés par le Conseil prévoient trois régimes à l'importation : liberté, liberté surveillée et contingents. Or, estime la Commission, les conditions fluctuantes du marché pétrolier mondial et le risque constant d'un comportement de certains pays producteurs défavorables aux consommateurs de la Communauté justifierait que la liberté soit assortie d'une procédure de surveillance communautaire permettant d'introduire des mesures de sauvegarde, et en particulier d'appliquer sans délai des restrictions quantitatives sur le plan national ou communautaire. En outre, il conviendrait d'organiser une procédure de consultation permanente entre Etats membres et Commission pour que toute décision affectant le régime d'importation soit prise au niveau communautaire. En définitive, il s'agit de donner à la Communauté les moyens nécessaires pour prévenir certaines causes de troubles, et pour orienter son approvisionnement dans un sens satisfaisant au mieux aux critères de sécurité appréciés dans une perspective à long terme.

Mais au-delà de la simple politique commerciale, il faudra établir avec les principaux pays tiers fournisseurs des relations d'un type nouveau, aptes à créer des relations d'interdépendance mutuelle dans le respect de l'indépendance des partenaires, et créant des situations économiques de stabilité dans les pays en cause. Ce résultat pourrait être obtenu grâce à des accords de coopération qui pourraient porter, entre autres, sur l'établissement d'une procédure

de concertation sur les problèmes de développement industriel; la concertation sur les problèmes de main-d'oeuvre et d'infrastructure sociale; la contribution de certaines productions agricoles à l'approvisionnement de la Communauté; l'élaboration d'un programme d'assistance technique complété ou non par une assistance financière; l'assistance de la Communauté pour la création d'activités et l'implantation d'entreprises nouvelles; l'octroi, le cas échéant, de préférences tarifaires pour les pays qui s'intégreraient à terme à des zones de libre échange avec la Communauté, etc ...

Sur ce problème de politique commerciale et de nouvelles relations avec les pays fournisseurs de pétrole, les hauts fonctionnaires n'ont eu qu'un premier échange de vues avec M. Haferkamp, et la question devra encore être approfondie. Il est cependant probable que la Commission présentera l'ensemble des nouvelles mesures comme un tout, c'est-à-dire que les mesures déjà mûres devront attendre pour être transmises au Conseil, que les autres propositions (auxquelles la Commission attache une particulière importance) aient mûri à leur tour.

-----

## E U R O F L A S H

- P. 19 - ASSURANCES - Belgique: BELGE D'ASSURANCES GENERALES négocie la prise du contrôle de CIE D'ASSURANCES D'ANVERS-SECURITAS. Italie: VOLKSWAGEN VERSICHERUNGSDIENST s'installe à Milan. Pays-Bas: Création de GERLING SERVICE NEDERLAND; Une filiale d'assurances pour F. VAN LANSCHOT ainsi que pour MERREM & LA PORTE.
- P. 20 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: Association SALZGITTER/PREUSSAG dans KAVERNBAU & BETRIEBS. Espagne: Participation belge dans HUYGEN CIA ESPANOLA. France: CGE et GENERALE D'ENTREPRISES entrent dans L'EUROPEENNE D'ENTREPRISES. Pays-Bas: NEDERVEEN & ZONEN passe sous le contrôle de NEDERHORST. Suisse: Association néerlando-suisse dans K. & W. INDUSTRIE HOLDING.
- P. 21 - BOIS - Belgique: Simplification chez SNAUWAERT. Pays-Bas: Les accords SVENSKA TÄNDSTICKS/BRUYNZEEL.
- P. 22 - CHIMIE - Allemagne: PHILLIPS PETROLEUM prend le contrôle absolu de HANNOVER-RUSS; STRUCOL est filiale de STRUYCK; COURTAULDS développe sa filiale de Hambourg et la transforme en INTERNATIONAL FARBENWERKE; GRAPHITWERK KROPFMÜHL prend 50 % dans RICHARD ANTON. Belgique: AKZO transforme FABELTA en AKZO BELGE. France: Concentration au profit d'USINES CHIMIQUES RHONE-POULENC. Italie: Un accord HERCULES/MONTEDISON. Pays-Bas: Association néerlandobritannique dans WIMBORNE-CPR; Association CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPKANTOOR/MEKOG-ALBAFROS.
- P. 24 - COMMERCE - France: Association UNION GENERALE DES COOPERATIVES AGRICOLES FRANCAISES/LOUIS DREYFUS & CIE/GRAINIERE DE PARIS. Suisse: Les intérêts de CARREFOUR dans HYPERMARCHE BIENNE.
- P. 25 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne: OCS MANAGEMENT CONSULTANTS ouvre une succursale à Cologne. France: PRODUCT & MARKETING RESEARCH s'installe à Ferney-Voltaire/Ain; SOGINTEX ouvre une succursale à Divonneles-Bains/Ain.
- P. 25 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: Coopération ROBERT BOSCH/VARTA. Autriche: Concentration au profit de SIEMENS. Belgique: EUROPEENNE D'ECLAIRAGE DE SECURITE est à capital français. France: MEKTRON FRANCE appartient à ROGERS CORP.; WESTINGHOUSE négocie la prise de 45 % dans JEUMONT-SCHNEIDER; CORDIS s'installe à Paris; THOMSON-BRANDT accroît ses intérêts dans CIE DES LAMPES. Union Sudafricaine: LA TELEMECANIQUE ELECTRIQUE transforme en filiale sa succursale de Johannesburg.

- P. 27 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: MERCURY INTERNATIONAL s'installe à Offenbach; VICKERS se défait de sa filiale de Bochum; PETER ECKES prend 50 % dans DAGMA. Autriche: DIETMAR PETERS s'installe à Vienne, comme WIMA DAMPFGENERATOREN E. MEYER. Belgique: NOUVEAUX ATELIERS LEBRUN prend la distribution de FRICK EUROPA. France: Concentration au profit de LA COUVINOISE FRANCE; ENVIROTECH réorganise le conseil de SECOMA; POCLAIN devient majoritaire dans POTAIN POCLAIN MATERIEL. Italie: UNIC ITALIA est à capital français. Pays-Bas: VICKING ENGINEERING prend le contrôle de ZACO. Suisse: HARTWERKZEUG H. BRÜSCH & G. BLOME s'installe à Kerns/Oberwalden.
- P. 29 - EDITION - Allemagne: FIELD ENTERPRISES EDUCATIONAL s'installe à Stuttgart; WINKLER-VERLAG passe sous contrôle suisse; STUTTGARTER ZEITUNG prend le contrôle de SCHWARZWÄLDER BOTE. France: TALLANDIER reprend un périodique à NOUVELLE LIBRAIRIE DE FRANCE; Pays-Bas: Changement de majorité dans BRONSEMA LEEK.
- P. 30 - ELECTRONIQUE - Allemagne: SYNEUROPE prépare une installation sur le marché allemand. Belgique: Association franco-anglo-américaine dans MULTINATIONAL DATA. France: INTERNATIONAL TECHNOLOGY s'installe à Versailles/Yvelines, et TELEVIC à Paris; Association SNPA/ANSWARE dans GESTION & INFORMATIQUE REGIONALE. Pays-Bas: STEENKOLEN HANDELS-VEREENIGING prend le contrôle de FRIOLANDA. Suisse: MAI INTERNATIONAL ouvre une succursale à Zurich.
- P. 32 - FINANCE - Allemagne: BAYERISCHE VEREINSBANK devient majoritaire dans SCHWABISCHE BANK. Belgique: STE GENERALE et CREDITANSTALT-BANK-VEREIN entrent dans EUROPEAN BANKS INTERNATIONAL. France: Création de BANQUE LEUMI LE ISRAEL FRANCE; BANCO DE BILBAO ouvre une succursale à Lyon; ORDINATEURS-EQUIPEMENT est filiale de BAIL EQUIPEMENT. Italie: Un projet d'ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO. Luxembourg: LOMBARD, ODIER & CIE fonde CANAFUND MANAGEMENT. Pays-Bas: CITICORP LEASING INTERNATIONAL s'installe à Amsterdam; BANK MEES & HOPE prend le contrôle absolu de ROTTERDAMSCH DISCONTEERINGSBANK VAN 1928. USA: ROTHSCHILD se défait de sa participation dans AMSTERDAM OVERSEAS CORP.
- P. 35 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: BANKETFABRIEK JAN SMELIK s'installe à Brême. France: VAN NELLE-STANDARD BRANDS prend le contrôle indirect de CAFES SCARPIA; G.S. NORD simplifie certains intérêts au profit de GENERALE DES VIANDES & SALAISONS; Rapprochement UNION DE BRASSERIES/BRASSERIES REUNIES DE MAUBEUGE & ENVIRONS. Italie: Concentration au profit de E.T.N.A. Pays-Bas: BEECH-NUT (NEDERLAND) appartient à SQUIBB.
- P. 36 - METALLURGIE - Allemagne: MIDLAND-ROSS s'installe à Francfort; Une filiale de portefeuille pour POHLSCHRÖDER. Belgique: Négociations PECHINEY/TRACTION & ELECTRICITE. France: Association germano-suisse dans SERVICE ACIER RHENAN. Grande-Bretagne: Association néerlandais-germano-franco-helvético-britannique dans ALUFINANCE & TRADE.

- P. 38 - PAPIER - Allemagne: NORRLANDS SKOGSÄGARES CELLULOSA prend le contrôle de HANNOVERSCHE PAPIERFABRIKEN ALFRED-GRONAU. France: Négociations INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL/PARSONS & WHITTEMORE.
- P. 39 - PETROLE - Allemagne: CONTINENTAL OIL accroît ses intérêts dans OBERRHEINISCHE MINERALÖLWERKE. Grande-Bretagne: DEMINEX s'installe à Londres.
- P. 39 - PHARMACIE - Belgique: DARIEN C° INTERNATIONAL s'installe à Anvers. Grande-Bretagne: Création de BAYER PHARMACEUTICALS.
- P. 40 - PLASTIQUES - Allemagne: Coopération RECTICEL/GUNTER EISELT. France: SOLVAY prend le contrôle de ETS FLORENCE.
- P. 40 - TABAC - Belgique: Concentration au profit de AGIO HOLLAND CIGAR. Italie: P. LORILLARD s'installe à Rome.
- P. 41 - TEXTILES - Allemagne: Projets industriels de DURIE & MILLER (HOLDINGS); DOBBENBERG, LENTINK & C° est à capital néerlandais. France: FATEX passe sous contrôle suisse. Italie: MULIER obtient la licence PETER PAN; VAN DIJK & ZONEN forme INTERNATIONAL KENDIX TEXTILES; Concentration au profit de MANIFATTURA TOSI.
- P. 42 - TRANSPORTS - Belgique: BELGIAN PAKHOED obtient la représentation de JEURO CONTAINER LINE; Les accords DEUTSCHE SCHLAFWAGEN/WAGONS-LITS. Luxembourg: CAROP-LUXEMBOURG est filiale de TOURING RENT-A-CAR.
- P. 43 - VERRE - France: Création de OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE.
- P. 43 - DIVERS - Algérie: BATA abandonne sa filiale d'Alger. Allemagne: GORI & ZUCCHI (orfèvrerie, joaillerie) s'installe à Francfort. Autriche: W. GOEBEL (faïence et porcelaine) s'installe à Salzburg. Belgique: JINTAN TERUMO (matériels médicaux) s'installe à St-Josse-ten-Noode. Grande-Bretagne: STD RELIURE INDUSTRIELLE fonde INTERNATIONAL BINDING. Pays-Bas: INDISCO (désinfection) s'installe à Apeldoorn.
-

ASSURANCES

(618/19) Chargée de la gestion hors République Fédérale des intérêts du groupe d'assurances générales de Cologne GERLING KONZERN ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG (cf. N° 590 p. 16), la compagnie de Zurich GLOBALE FINANZ HOLDING AG s'est donnée une filiale à Amsterdam, GERLING SERVICE NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 10.000), avec M. Peter Mehlhorn pour directeur et MM. Hans Gerling, Thomas Bär et Hermann Schrader pour administrateurs.

La compagnie suisse a récemment installé, dans les mêmes conditions, une filiale à Milan, GERLING KONZERN ITALIA SpA, dont elle partage le contrôle avec la société SECURITIES CORP. AG (Zurich).

(618/19) Filiale de courtage d'assurances automobile du groupe VOLKSWAGENWERK AG (cf. N° 614 p. 14), la société VOLKSWAGEN VERSICHERUNGSDIENST GmbH (Wolfsburg) a constitué à Milan une filiale sous son nom (capital de Li. 15 millions), dirigée par M. Roland Schwitzer.

(618/19) Le groupe bancaire néerlandais F. VAN LANSCHOT de 's-Hertogenbosch (cf. N° 585 p. 34) s'est défait de ses activités dans la branche "assurances" au profit d'une nouvelle affaire, VAN LANSCHOT ASSURANTIËN N.V. (capital de Fl. 1 million), dirigée par M. Eppo Van Lanschot et directement contrôlée par la filiale de portefeuille VAN LANSCHOT'S BELEGGINGS-COMPAGNIE N.V. ('s-Hertogenbosch).

(618/19) Afin de contrecarrer une menace d'OPA lancée par un groupe étranger, la CIE D'ASSURANCES D'ANVERS-SECURITAS N.V. (cf. N° 412 p. 19) a négocié un rapprochement avec la CIE BELGE D'ASSURANCES GENERALES AG de Bruxelles (cf. N° 541 p. 17). La société de portefeuille CIE FINANCIERE & DE REASSURANCES DU GROUPE A.G. (cf. N° 576 p. 15) de la seconde a en conséquence lancé une offre en vue de s'assurer une participation majoritaire dans la première.

C'est de cette manière que le groupe de Londres COMMERCIAL UNION ASSURANCE C° Ltd (cf. N° 613 p. 12) a récemment pris le contrôle à Bruxelles de la compagnie d'assurances générales et vie SA LES PROVINCES REUNIES.

(618/20) La firme de courtage d'assurances MERREM & LA PORTE N.V. d'Amsterdam s'est donnée une filiale MERREM & LA PORTE ASSURANTIËN N.V. (Amsterdam) au capital de Fl. 350.000, placée sous la direction de M. Jacob Pannekoek, et où elle a pour associée minoritaire le groupe AGO-SCHADEVERZEKERINGSMIJ. N.V. de Leeuwarden (cf. N° 600 p. 14).

La fondatrice dispose d'une succursale à Bruxelles depuis juin 1969.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(618/20) Une association paritaire conclue entre les firmes de matériaux de construction et carrières N.V. NEDERLANDSE GRAVIET INDUSTRIE DE WEIJS (Wildervank) et QUARZITE AG de Zug (cf. N° 342 p. 23) a donné naissance auprès de la seconde à la société d'exploitation de brevets et licences K. & W. INDUSTRIE HOLDING GmbH (capital de FS 20.000), gérée par M. K. Heinz Jörin.

Le partenaire suisse, qu'animent MM. de Roos (Utrecht) et Th. De Kok (La Haye), est intéressé aux Pays-Bas dans la firme de machines pour le travail de la pierre SATOMA N.V. (La Haye) et il contrôle à Zug l'entreprise de matériaux de construction QUARZITE TILING C° GmbH.

(618/20) La CIE GENERALE D'ELECTRICITE-CGE SA de Paris et sa filiale de génie civil STE GENERALE D'ENTREPRISES SA (cf. N° 604 p. 26) se sont conjointement assurées une participation de 30 % dans la compagnie de travaux publics L'EUROPEENNE D'ENTREPRISES SA de Bobigny/Seine-St-Denis (cf. N° 581 p. 22).

Au capital de F. 15 millions, celle-ci, qui a réalisé un chiffre d'affaires de F. 230 millions en 1970, est associée à la GENERALE D'ENTREPRISES (chiffre d'affaires de F. 973 millions en 1970) dans la COFIROUTE-CIE FINANCIERE & INDUSTRIELLE DES AUTOROUTES SA (Paris) où elle ont un intérêt de 12,5 % chacune, aux côtés de CGE (4,17 %), STE DES GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE SA (cf. N° 579 p. 19) et STE ROUTIERE COLAS SA (cf. N° 604 p. 14) pour 16,67 % chacune; ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 609 p. 19) pour 12,50 %; ainsi que STE FRANCAISE DE TRAVAUX PUBLICS-FOUGEROLLE SA (cf. N° 576 p. 17), C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. N° 613 p. 30) et OPFI-PARIBAS SA (anc. OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA, membre du groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA - cf. N° 616 p. 28) pour 8,33 % chacun.

(618/21) La compagnie de promotion immobilière HUYGEN & C° N.V. d'Anvers (cf. N° 585 p. 18) a renforcé ses intérêts en Espagne - où elle contrôle l'entreprise TEN BEL SA (Santa Cruz-Ténériffe) - en présidant et participant pour 25 % à la création à Madrid de la société HUYGEN CIA ESPANOLA SA (capital de Ptas 1 million).

Animée par M. Michael A. Huygen, la fondatrice est présente depuis 1964 à Rotterdam avec une affiliée, M. HUYGEN & CIE N.V., et depuis 1970 en Suisse avec HUYGEN AG (Erstfeld/Uri).

(618/21) Les groupes SALZGITTER AG (cf. N° 599 p. 23) et PREUSSAG-PREUSSISCHE ELEKTRIZITÄTS AG de Berlin (cf. N° 616 p. 23) se sont associés à parité pour constituer à Hanovre l'entreprise de construction de stockages souterrains pour gaz et pétrole KAVERNBAU & BEBRIEBS GmbH (capital initial de DM 100.000).

(618/21) Le groupe de génie civil de Gouda VERENIGDE BEDRIJVEN NEDERHORST (NEDERHORST UNITED) N.V. (cf. N° 617 p. 22) a acquis, au profit de sa filiale I.F.C.-INTERNATIONALE FUNDERINGS MIJ. N.V. (cf. N° 585 p. 17), la firme de sondages, forages et travaux souterrains N.V. v/h C. NEDERVEEN & ZONEN (Dordrecht), qui occupe une cinquantaine de personnes.

BOIS

(618/21) Un accord de coopération en vue d'harmoniser, notamment chez les Six, leurs activités dans le domaine des matériaux en bois pour le bâtiment est en cours de négociation entre les groupes suédois SVENSKA TANDSTICKS A/B de Jönköping (cf. N° 608 p. 15) et néerlandais BRUYNZEEL DEURENFABRIEK & SCHAVERIJ N.V. de Zaandam (cf. N° 492 p. 16).

Le second a, dans ce secteur, plusieurs usines tant aux Pays-Bas (Zaandam) qu'à l'étranger (Ussel/Corrèze et Hambourg notamment). Le premier exploite des usines de transformation de bois en Allemagne, au Portugal et aux Pays-Bas - cette dernière étant exploitée par la société HALBERTSMA'S FABRIEKEN VOOR HOUTBEWERKING N.V. de Grouw, Groningue et Lemmer, avec sa filiale INTERWAND N.V. d'Eibergen (cf. N° 576 p. 36).

(618/22) Affiliée notamment à son homologue suisse BOIS AFRICAÏN SA (Fribourg), le groupe belge de négoce de bois et produits ligneux IMPORTATION BOIS ANC. SNAUWAERT SA (Schaerbeek-Bruxelles) a simplifié ses structures en fusionnant deux par deux quatre de ses filiales :

(1) EXOBOIS SA (Bruxelles) a été absorbée par HOUTHANDEL C. VAN BEIRS & C° N. V. (St-Pieters-Leeuw) qui, transformée en EXOBOIS SA (seconde du nom), a porté son capital à FB 29,2 millions; (2) CIBEAG-ITOPHER Sprl (Kortenbergh) l'a été par ENTREPRISES GENERALES G. STOCKHEM SA de Forest-Bruxelles (génie civil et travaux publics) qui, transformée en SA STOCKHEM-CIBEAG N.V., a élevé le sien à FB 40 millions.

CHIMIE

(618/22) Spécialiste en Grande-Bretagne de produits chimiques catalysants et purificateurs, solvants, etc..., la compagnie WIMBORNE CHEMICALS Ltd de Wellington (groupe SHIRLEY ALFRED & C° Ltd de Worksop/Notts.) a noué avec l'entreprise néerlandaise N.V. CENTRALE POTASCHRAFFINADERIJ (Bergen-op-Zoom) un accord de coopération qui sera sanctionné par une filiale commune à Rotterdam, N.V. WIMBORNE-CPR, spécialiste de cristallisation et distillation.

Animée par MM. M.P. Jansen et P. Van den Hoek-Ostende, le partenaire néerlandais, producteur notamment de carbonates de sodium et calcium, sulfate de chaux et engrais complexes, appartient à la compagnie de Bergen-op-Zoom ZUID-NED. SPIRITUSFABRIEK N.V. (cf. N° 577 p. 35), elle-même affiliée au groupe C.S.M. - CENTRALE SUKER MIJ. N.V. d'Amsterdam (cf. N° 604 p. 18).

(618/22) Le groupe PREUSSAG (cf. supra p. 21) s'est défait de sa participation de 50 % dans la firme de carbon black HANNOVER-RUSS GmbH de Hanovre (cf. N° 464 p. 34) au profit du groupe PHILLIPS PETROLEUM C° de Bartlesville/Okl. (cf. N° 604 p. 26), qui en a ainsi désormais le contrôle absolu.

Créée en 1966 et opérationnelle depuis 1968 avec une capacité de 25.000 t./an (cf. N° 359 p. 21), HANNOVER-RUSS est approvisionnée en matières de base pétrochimiques (fuels lourds) par la raffinerie de Misburg-Hanovre de la compagnie GERWERKSCHAFT ERDÖLRAFFINERIE DEURAG-NERAG (cf. N° 549 p. 37), filiale du groupe ESSO (cf. N° 606 p. 29) directement et à travers son affiliée (50 %) de Hanovre GERWERKSCHAFT ELWERATH (cf. N° 558 p. 37).

(618/22) Un accord de coopération réciproque en matière de recherches (notamment) dans le domaine des insecticides, acarycides, herbicides et phytorégulateurs a été conclu entre les groupes HERCULES INC. de Wilmington/Del. (cf. N° 586 p. 38) et MONTECATINI-EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. N° 613 p. 35).

(618/23) Le groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. N° 617 p. 23) a simplifié ses intérêts en Belgique au profit de sa filiale de Bruxelles FABELTA SA, qui avait reçu en 1969 (cf. N° 509 p. 39) la Division "Textile" reprise au groupe belge UCB-UNION CHIMIQUE SA.

Transformée en AKZO BELGE SA avec un capital porté à FB 1.190 millions, cette filiale possède désormais quatre Divisions : (1) FABELTA (usines à Ninove, Obourg, Zwijnaarde et Tubize); (2) FICA de Boechout (anc. société FICA N.V., qui était directement contrôlée par la N.V. FINO-FABRIEKEN de Harderwijk - cf. N° 354 p. 29); (3) KONEZO de Bruxelles (anc. KONEZO N.V. contrôlée par la KON. ZED. ZOUTINDUSTRIE N.V. de Hengelo - cf. N° 581 p. 24); (4) NOURYLANDE de Gent (anc. NOURYLANDE N.V. contrôlée par la KON. INDUSTRIELE MIJ. NOURY & VAN DER LANDE N.V. de Deventer - cf. N° 583 p. 21).

(618/23) Liée depuis peu en République Fédérale par un accord de coopération réciproque dans le domaine des produits adhésifs avec la firme RUBACH & ZIRRGIEBEL OHG de Hambourg et Berlin (cf. N° 617 p. 23), la compagnie néerlandaise STRUYCK N.V. de Zutphen (cf. N° 617 p. 41), membre du groupe AKZO N.V. (cf. supra) à travers la nouvelle AKZO PLASTICS N.V. (Zeist), s'y est donnée une filiale de vente, STRUCOL GmbH (Oberhausen), dont les activités commerciales seront regroupées avec celles de son partenaire de Hambourg.

(618/23) Le groupe COURTAULDS Ltd de Londres (cf. N° 609 p. 25) a porté à DM 1,66 million le capital de sa filiale de peintures de Hambourg JOH. RAHTJEN GmbH (cf. N° 425 p. 26) et l'a transformée en INTERNATIONAL FARBENWERKE GmbH, avec pour directeurs MM. C.R. Preston, H.S. Edey, R. Petersen, G. von Berenberg-Gossler, S. Fox et C.A. Hogg.

(618/23) L'entreprise de graphite et charbons actifs GRAPHITWERK KROPFMUEHL AG de Munich (cf. N° 451 p. 25) s'est assurée une participation de 50 % dans son homologue GRAPHIT-VERWERTUNG RICHARD ANTON KG (Munich, avec usine à Oberzell b. Passau).

L'entreprise de Munich, qui contrôle à 80 % la firme de poudres de carbone KRYSTAGON GRAPHIT-KOMPAGNIE GmbH (Bad Godesberg), possède plusieurs filiales en Afrique du Sud, notamment SOUTH-AFRICAN GRAPHITE MINING (PTY) Ltd (Johannesburg) et RHO-GERMAN GRAPHITE Ltd de Salisbury (cf. N° 431 p. 21).

(618/23) Simplifiant ses intérêts chimiques, le groupe RHONE-POULENC SA de Paris (cf. N° 617 p. 24) s'apprête à fusionner ses filiales à 100 % SA DES ETS BOYEUX SA (actifs nets de F. 1,8 million), à 99,9 % STE NORMANDE DE PRODUITS CHIMIQUES SA (F. 7 millions), à 100 % (depuis la reprise au groupe DOW CORNING CORP. de Midland/Mid. de sa participation de 40 % - cf. N° 575 p. 16) STE INDUSTRIELLE DES SILICONES-SISS SA (F. 30 millions) et à 99,9 % STE DES USINES CHIMIQUES RHONE-POULENC SA (Paris), au profit de cette dernière.

(618/24) Associés dans le domaine des engrais complexes au sein d'un comptoir commun de vente, CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPKANTOOR (La Haye), le groupe public N.V. NED. STAATSMIJNEN N.V. de Heerlen (cf. N° 614 p. 29) et la compagnie VERENIGDE KUNSTMEST FABRIEK MEKOG-ALBATROS N.V. (VKF) d'Utrecht (cf. N° 509 p. 23) sont convenus de concentrer leurs actifs dans cette branche, qui représentent une production cumulée supérieure à 3 millions de t./an. Pour arrêter le processus de cette fusion, qui donnera naissance à une filiale 60/40, ils ont constitué un directoire commun composé de MM. J. Van Steenis, J. M. Smit, J.F. Koopmans, D. Meyer Timmerman et A.P. Van Amstel.

Occupant quelque 2.350 personnes (contre 2050 dans la Division "Engrais" du groupe de Heerlen), VKF a son contrôle partagé à parité (40 % chacun) par les groupes SHELL PETROLEUM N.V. de La Haye (cf. N° 617 p. 33) et AKZO (cf. supra p. 23), le solde étant détenu par le groupe KON. NED. HOOGOEVENS & STAAL-FABRIEKEN N.V. d'Ijmuiden (cf. N° 617 p. 38).

COMMERCE

(618/24) Affiliée pour 30 % en Suisse au groupe de magasins périphériques de grandes surfaces CARREFOUR SUPERMARCHÉ SA de Paris (cf. N° 602 p. 36) et pour le solde au groupe succursaliste de Berne MERKUR AG KAFFEESPEZIAL-GESCHÄFT, NAHRUNGS & GENUSSMITTEL (cf. N° 525 p. 18) ainsi qu'à divers autres intérêts suisses, la compagnie HYPERMARCHES SA DE PARTICIPATION (Romanel-sur-Lausanne) prépare l'ouverture à Brugg-Bienne d'un magasin d'une superficie de 56.000 m<sup>2</sup> dont l'exploitation sera assurée par une filiale absolue formée à cet effet, HYPERMARCHÉ BIENNE SA.

La fondatrice dispose d'une filiale à Romanel, HYPERMARCHÉ ROMANEL SA, dont le magasin (6000 m<sup>2</sup>) a réalisé pendant ses huit premiers mois d'ouverture un chiffre d'affaires de FS 30,8 millions. CARREFOUR a pour sa part réalisé un chiffre d'affaires de F. 1,2 milliard en 1970.

(618/24) Les entreprises de négoce de céréales de Paris UNION GENERALE DES COOPERATIVES AGRICOLES FRANCAISES (groupe LA FAYETTE - cf. N° 517 p. 26), LOUIS DREYFUS & CIE SA (cf. N° 541 p. 43) et CIE GRAINIERE DE PARIS SA ont décidé de s'unir au sein d'un pool d'exportation.

La première a récemment participé - à travers ses filiales COOPERATIVE DES AGRICULTEURS DE BRETAGNE Sc (Landerneau/Finistère) et COLARENA Sc (Nantes) - à la création du GROUPEMENT POUR L'ORGANISATION & LE DEVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE LAITIERE, aux côtés des compagnies PREVAL SA de Paris (groupe SOURCE PERRIER SA - cf. N° 562 p. 34), ENTREMONT & CIE SA d'Annecy/Hte Savoie (cf. N° 486 p. 30), LAITERIES E. BRIDEL SA de Rétières/I. & V. (cf. N° 499 p. 29), LES NEGOCIANTS NEGOBEUREUF SA de Paris (groupe UNION LAITIERE NORMANDE-U. L. N. Sc de Condé-sur-Vire/Manche - cf. N° 590 p. 41), UNION COOPERATIVE DE PRODUCTEURS AGRICOLES-UNICOPA Sc (Morlaix/Finistère) et COOPERATIVE AGRICOLE D'ANCENIS-CANA Sc (La Noelle/Loire Atlantique).

CONSEIL ET ORGANISATION

(618/25) La firme de conseil en organisation, études de marchés, ventes promotionnelles, etc ... PRODUCT & MARKETING RESEARCH Ltd de Londres a étoffé ses intérêts dans le Marché Commun - une filiale à Bruxelles, PRODUCT & MARKETING RESEARCH (BELGIUM) SA (cf. N° 602 p. 19) - avec la formation d'une filiale en France, PRODUCT & MARKETING RESEARCH Sarl (Ferney-Voltaire/Ain) au capital de F. 20.000, que gère M. Peter Slessor.

(618/25) La firme française de conseils en investissements et en implantation à l'étranger ORGANISATION CLAUDE SICARD-OCS MANAGEMENT CONSULTANTS SA (Boulogne/Hts-de-Seine) a ouvert une succursale à Cologne, auprès de son associée KÖLNER INSTITUT FÜR WIRTSCHAFTBERATUNG GmbH.

(618/25) Sous contrôle américain, l'entreprise de prestation de services financiers et économiques SOGINTEX SA de Genève a pris pied en France en ouvrant à Divonne-les-Bains/Ain une succursale que dirige M. Bruce Gifford.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(618/25) Spécialiste d'automatisme industriel, la compagnie de Paris LA TELEMECANIQUE ELECTRIQUE SA (cf. N° 595 p. 28) a élevé sa succursale de Johannesburg au rang de filiale sous le nom de TELEMECANIQUE SOUTH AFRICA Ltd.

Implantée en République Fédérale, Italie, Grande-Bretagne, Norvège, Brésil Maroc, etc ..., la fondatrice, qui emploie 8.300 personnes, a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 550 millions.

(618/25) Le groupe SIEMENS AG de Berlin et Munich (cf. N° 616 p. 25) a simplifié ses intérêts à Vienne en fusionnant les sociétés SIEMENS-REINIGER GmbH et SIEMENS GmbH (cf. N° 524 p. 18), par absorption de la première -directement contrôlée par le holding SIEMENS EUROPA BETEILIGUNGEN AG (Zurich) - par la seconde, que dirigent MM. Rudolf Flicker et Johann Graf et dont le capital avait été porté fin 1970 à Sh. 70 millions.

(618/26) Membre en Belgique du groupe ROGERS CORP. (Rogers/Mass.), l'entreprise de développement, fabrication et vente de circuits électriques ainsi que matériels électroniques et d'isolation à base de processus mécaniques et chimiques MEKTRON N.V. de Gand (cf. n° 516 p.22) s'est dotée d'une filiale commerciale à Paris, MEKTRON FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), dont le gérant est M. Jean-Jacques Prioux.

(618/26) Le groupe WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. n° 617 p.28) négocie l'acquisition d'un intérêt de 45 % dans la compagnie électromécanique JEUMONT-SCHNEIDER SA de Paris (cf. n° 573 p.19) - filiale 60/40 des groupes EMPAIN de Bruxelles (cf. n° 615 p.18) et SCHNEIDER SA de Paris (affilié au précédent - cf. n° 617 p.34).

WESTINGHOUSE, qui avait fait connaître en 1969 son intention de prendre la majorité à 60 % de cette affaire, s'était heurté alors au veto des autorités françaises. Sa nouvelle tentative aboutira dans la mesure où les activités lourdes (notamment turbo-alternateurs) de JEUMONT-SCHNEIDER seront reprises par la STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIQUES ALSTHOM SA (Paris), membre du groupe CGE (cf. supra, p.20).

(618/26) Spécialisée dans les équipements électrotechniques et appareillages médicaux pour hôpitaux, la compagnie CORDIS CORP. de Miami/Fla. (cf. n° 506 p.23) s'est donnée une filiale à Paris, CORDIS SA (capital de F. 100.000), que préside M. Bernard Marion.

La fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à \$ 3 millions, était déjà présente chez les Six avec une filiale aux Pays-Bas, CORDIS EUROPA N.V. (Veenendaal), et une autre en République Fédérale, CORDIS MEDIZINISCHE APPARATE GmbH (Ravolzhausen).

(618/26) L'entreprise française de matériels d'éclairage LUMATIC SA (Chatenay-Malabry/Hts-de-Seine) s'est donnée une filiale commerciale à Bruxelles, CIE EUROPEENNE D'ECLAIRAGE DE SECURITE-CEES Sprl (capital de FB. 250.000), que gère M. Michel Neuenschwander et dirige M. Gérard Ruelle.

(618/26) Un accord de coopération dans le domaine de la recherche et du développement des batteries automobiles notamment ainsi que de rationalisation de leurs fabrications respectives a été négocié entre le groupe ROBERT BOSCH GmbH de Stuttgart (cf. n° 617 p.22) et la compagnie VARTA AG de Francfort et Hanovre (cf. n° 612 p.25), membre du groupe QUANDT de Bad Homburg (cf. n° 615 p.21).

(618/27) La CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 615 p.25) a élevé à 76 % sa participation dans l'entreprise de matériels d'éclairage CIE DES LAMPES SA de Paris (cf. n° 562 p.23) en y reprenant une participation de 24 % au groupe CGE (cf. supra) - lequel y reste cependant intéressé pour 23 %. En contrepartie, THOMSON-BRANDT, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé de F. 6,6 milliards, a cédé à CGE son usine de St-Ouen/Seine-St-Denis.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(618/27) Représentée en République Fédérale par plusieurs distributeurs - notamment STEINWASHER & C° (Siegburg) - la Division "moteurs marins" MERCURY INTERNATIONAL C° (Fond-du-Lac/Wis.) du groupe de Chicago BRUNSWICK CORP. (à travers la compagnie KIEKHAEFER CORP. - cf. n° 617 p.31) s'est donnée à Offenbach une filiale commerciale, MERCURY GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par son agent général et importateur M. Ernst Rühl.

(618/27) L'entreprise allemande d'appareils de chauffage et brûleurs DIETMAR PETERS GERÄTE & APPARATEBAU GmbH & C° KG (Leverkusen) a installé à Vienne une filiale commerciale et de services, VMH-VERTRIEBS GESELLSCHAFT MODERNER HEIZUNGSTECHNIK GmbH (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. Joachim Kempe et Dietmar Peters.

(618/27) Spécialiste de tables à dessin et matériels pour bureaux d'études et architecture, la société ETS. L. SAUTEREAU Sarl de Paris a installé une filiale à Milan, UNIC ITALIA SpA (capital de Li. 25 millions), placée sous la direction de M. Arturo Picarelli.

La fondatrice est présente depuis 1960 à Francfort avec UNIC GmbH-VERTRIEB VON ZEICHENTISCHEN, dont les gérants sont ses propres directeurs MM. Lucien et Jacques Sautereau.

(618/27) Connue pour ses appareils de chauffage, la compagnie de Bruxelles SOMY SA a simplifié ses intérêts en France en fusionnant ses filiales commerciales SOMY SA (Lille) et LA COUVINOISE FRANCE SA de Charleville-Mézières/Ardennes (cf. n° 565 p.36) au profit de la seconde, dont le capital a été porté à F. 3,8 millions.

La compagnie belge est née de la récente fusion (cf. n° 591 p.43) des sociétés FONDERIES SAINT-JOSEPH & SAMSON REUNIS SA (Bruxelles) et S.A. FONDERIES DE L'EAU NOIRE (Couvin/Liège) - laquelle avait repris en juin 1970 (cf. n° 565 p.36) l'ensemble des actifs industriels, commerciaux, brevets et marques de son homologue LA COUVINOISE SA (Couvin).

(618/28) La compagnie britannique VICKING ENGINEERING C° de Stockport/Ches. (cf. n° 416 p.22) s'est assurée le contrôle aux Pays-Bas de l'entreprise de machines plastiques ZACO (Noord-Scharwoude). Créée en 1958 et animée par M. F.F.J. Voorwalt et W.J. van Rekum, celle-ci sera désormais exploitée sous le nom de ZACO-EUROPA N.V.

(618/28) L'entreprise allemande d'outils et outillages pour machines outils HARTWERKZEUG DIPL. ING. H. BRÜSCH & G. BLOME oHG (Oetshheim/Württ.) s'est donnée une filiale en Suisse, HARTWERKZEUG KERNS GmbH (Kerns/Oberwalden) au capital de FS. 200.000, dirigée par MM. Horst Brüsche et Werner Niederberger.

(618/28) La société belge NOUVEAUX ATELIERS LEBRUN SA de Nimy-lez-Mons (cf. n° 512 p.28) a négocié un accord de coopération commerciale avec la compagnie italienne FRICK EUROPA SpA de Castel Maggiore/Bologne (cf. n° 607 p.22), dont elle distribuera les équipements pour machines frigorifiques et ventilation industrielle en Belgique, France et Italie.

Le partenaire italien appartient au groupe INTERNATIONAL UTILITIES CORP. (Baltimore/Md.) à travers la compagnie FRICK C° (Waynesboro/Pa.), dont les filiales industrielles à New Delhi, Toronto, Moorsvale/Australie et Chihuahua/Mexique seront également représentées en Belgique et en France par LEBRUN. Cette dernière appartient de son côté au groupe A.C.E.C.-ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE CHARLEROI SA, qui est lui-même contrôlé à 68 % depuis 1970 par le groupe WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. n° 616 p.20).

(618/28) Animée par M. Erich Meyer et spécialiste en République Fédérale de générateurs et régénérateurs de vapeur, la société WIMA DAMPF-GENERATOREN E. MEYER & C° KG (Mittenberg) a pris pied en Autriche avec l'ouverture d'une succursale à Vienne.

(618/28) Décidée en 1970, la prise du contrôle de l'entreprise française (matériels de travaux publics notamment) SECOMA-STE D'ETUDES & DE CONSTRUCTION DE MACHINES POUR TOUTES INDUSTRIES SA (Villeurbanne/Rhône), au capital de F. 2 millions (cf. n° 576 p.29), par la compagnie ENVIROTECH CORP. de San Francisco/Cal. étant devenue effective, celui-ci a désigné comme représentants à son conseil MM. B. Schepman, W. Reynolds et I.D. Mc Arthur en remplacement de MM. Paul Gaillet et R. Chappuis.

(618/28) Le groupe de Londres VICKERS LTD (cf. n° 616 p.27) a cédé ses intérêts dans la firme allemande d'engineering et construction de cimenterie VICKERS WEDAG GmbH de Bochum (cf. n° 474 p.22) à son associée WEDAG-WESTFALIA DINNENDAHL GRÖPPEL AG de Bochum (groupe KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG de Cologne - cf. n° 506 p.25) qui, ainsi devenue seule actionnaire, l'a absorbée.

(618/29) Le groupe allemand de spiritueux PETER ECKES KG de Nieder-Olm b. Mainz (cf. n° 503 p.30) a pris une participation de 50 % dans la firme de machines automatiques pour l'industrie des boissons, distributeurs de boissons chaudes, etc... DAGMA-DEUTSCHE AUTOMATEN & GETRÄNKEMASCHINEN GmbH & C° KG (Hambourg), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 22 millions (dont la moitié environ à l'exportation).

ECKES, dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à DM. 380 millions, possède plusieurs filiales en République Fédérale : CHANTRE & CIE KG et ECKES UBERSEE-FRUCHTSAFT KG (Nieder-Olm), HULSTKAMP & ZOON & MOLLN GmbH (Düsseldorf), KLOSTERBRENNEREI MARIACRON GmbH (Oppenheim), RUNDES MARKENVERTRIEB GmbH & C° KG (Nieder-Olm), NATURSAFT GmbH (Ittenbach), RHEIN-COSMETIC WOLFGANG FARIMA KG (Rodenkirchen), etc... Il dispose également de nombreux intérêts à l'étranger, notamment PETER ECKES GmbH (Traiskirchen/Autriche) dont le capital a été récemment porté à Sh. 18 millions, ECKES GmbH (Glarus), SPEDRA AG (Burgdorf/Berne), F.LLI PIZZININI Sr} (Trente) ainsi qu'en Argentine et au Brésil.

(618/29) Le groupe français de matériels de génie civil POCLAIN SA du Plessis-Belleville/Oise (cf. n° 597 p.22) a élevé à 70 % sa participation dans l'entreprise de la branche POTAIN POCLAIN MATERIEL SA de Montceau-les-Mines/Saône & Loire (cf. n° 490 p.25), qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 30,4 millions, et où il était jusqu'ici associé à parité à son homologue ETS FAUSTIN-POTAIN & CIE SA de La Clayette/S. & L. (cf. n° 578 p.24).

Egalement associé à celui-ci au sein de l'entreprise espagnole POTAIN-TUSA SA (Saragosse), POCLAIN a réalisé pour son compte un chiffre d'affaires de F. 568,7 millions en 1970.

EDITION

(618/29) Spécialiste à Chicago/Ill. d'édition, vente et diffusion de livres et périodiques (World Book Encyclopedia notamment - cf. n° 488 p.28), le groupe FIELD ENTERPRISES EDUCATIONAL CORP. a installé à Stuttgart une filiale de vente, DEUTSCHE FIELD ENTERPRISES EDUCATIONAL CORP. GmbH, WELT-BUCH VERLAG (capital de DM. 100.000), gérée par M. Wilfred A. Müller (Palatine/Ill.).

Doté d'une succursale à Londres, le groupe américain dispose d'une affiliée d'édition à Rome, IL LIBRO DEL MONDO SpA (cf. n° 270 p.23), dotée elle-même d'une filiale, IL GRANDE LIBRO DEL MONDO SpA (Aprila/Latina).

(618/29) Les firmes néerlandaises R. HAZEWINKEL JZN'S UITGEVERS-MIJ. N.V. (Groningue) et N.V. FRIESE PERS de Leeuwarden (cf. n° 452 p.21) se sont assurées conjointement le contrôle de leur homologue DRUKKERIJ & UITGEVERIJ BRONSEMA LEEK N.V. (Leek), editrice du journal "Leekster Courant", et elles l'exploiteront à travers une filiale commune dirigée par M. A.H. Klaasen.

(618/30) Le groupe d'éditions (techniques, universitaires et didactiques notamment) ARTEMIS VERLAG AG de Zurich (cf. n° 541 p.26) s'est assuré à Munich, où il a déjà un intérêt minoritaire dans la firme DEUTSCHER TACHENBUCH VERLAG GmbH & C° KG, le contrôle de son homologue WINKLER-VERLAG KG, qu'animent Mme Hildegarde Winkler et Otto Dickschat.

En République Fédérale, le groupe suisse dispose également à Stuttgart d'une succursale de sa Division VERLAG FÜR ARCHITEKTUR (ARTEMIS) et il y a le contrôle de la maison ALFRED DRUCKENMÜLLER VERLAG (ARTEMIS).

(618/30) Le holding de presse STUTTGARTER ZEITUNGS-VERLAG GmbH de Stuttgart (cf. n° 553 p.29) est devenu majoritaire dans la firme SCHWARZWÄLDER BOTE KG (Oberndorf/Schwarz.), qui édite le quotidien du même nom.

Affilié à la compagnie RHEINPFALZ VERLAG & DRUCKEREI GmbH (Ludwigs-hafen) après avoir été contrôlé jusqu'en 1970 par le groupe DEUTSCHE VERLAGANSTALT GmbH (Stuttgart), le holding de Stuttgart a notamment des intérêts directs ou indirects dans les sociétés STUTTGARTER ZEITUNG EBERLE & C° KG (Stuttgart), NEUE TAGEBLATT GmbH (Stuttgart), WÜRTTEMBERGISCHE ZEITUNG GmbH (Stuttgart), ZEITUNGS-VERLAGS- & DRUCKHAUS (Göppingen), OELSCHLÄGER'SCHE BUCHDRUCKEREI GmbH (Calw), TURMHAUS-DRUCKEREI GmbH, etc...

(618/30) Affiliée pour 48,7 % - directement et à travers les sociétés LIBRAIRIE GENERALE FRANCAISE-COMPTOIR GENERAL DES VENTES S SA (cf. n° 603 p.22) et HOLPA SA (cf. n° 336 p.23) - au groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA de Paris (cf. n° 613 p.41), la STE D'EDITIONS & DE PUBLICATIONS-LIBRAIRIE JULES TALLANDIER SA (Paris) a repris à la NOUVELLE LIBRAIRIE DE FRANCE SA (Paris) son mensuel "Miroir de l'Histoire" (115.000 ex.). Dans cette discipline, TALLANDIER édite déjà les revues "Historia", "Historia-20e siècle", et "Le Journal de la France".

ELECTRONIQUE

(618/30) Importatrice aux Pays-Bas des appareils et équipements (professionnels et grand public) de radio et télévision du groupe TOSHIBA-TOKYO SHIBAURA ELECTRIC C° LTD (cf. n° 616 p.20) - étroitement lié depuis 1965 avec le groupe I. H. I. ISHIKAWAJIMA HARIMA HEAVY INDUSTRIES LTD - la société FRIOLANDA N.V. de La Haye (anc. FRIDOR N.V.), qu'anime M. Rudolf S. Friedheim, est passée sous le contrôle du groupe S.H.V. -STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING N.V. d'Utrecht (cf. n° 617 p.33) qui en confiera la gestion à sa nouvelle affiliée GRUYTER N.V. (anc. P. DE GRUYTER & ZOON de 's-Hertogenbosch - cf. n° 600 p.18).

(618/31) Conformément à un projet formé en novembre 1970 (cf. N° 587 p. 29), la société française d'ordinateurs C.I.I.-CIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE SA de Louveciennes/Yvelines (cf. N° 592 p. 34) a conclu avec les groupes CONTROL DATA CORP. de Minneapolis/Minn. (cf. N° 611 p. 27) et I.C.L.-INTERNATIONAL COMPUTERS Ltd de Londres (cf. N° 587 p. 30) - avec lesquels elle est liée depuis juillet 1970 par des accords de collaboration technique (cf. N° 575 p. 24) - une association paritaire qui a donné naissance à Bruxelles à la société d'études MULTINATIONAL DATA SA (et non INTERNATIONAL DATA, comme prévu) au capital de FB 6 millions, que préside M. Arthur L.C. Humphreys et dirigeant MM. D.T. Blackwell, E. de Robin et W.W. Hopper.

Contrôlée à 70 % par la FININFOR-CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE SA de Paris, elle-même filiale 52/48 des compagnies THOMSON-CSF SA et C.G.E. (cf. supra p. 20), la C.I.I. réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 600 millions, celui de CONTROL DATA (qui s'est récemment donné une filiale à Madrid, CONTROL DATA IBERICA SA au capital de Ptas 70 millions) s'établissant à \$ 570 millions et celui d'INTERNATIONAL COMPUTERS à £ 115 millions.

(618/31) Membre du groupe ELECTRONIC MODULES CORP. (Cockeyville/Md.), l'entreprise américaine de composants électroniques INTERNATIONAL TECHNOLOGY Inc. a enrichi son implantation commerciale chez les Six - une filiale INTEC-INTERNATIONAL TECHNOLOGY SpA (Naples) - en constituant à Versailles/Yvelines la société INTEC INTERNATIONAL TECHNOLOGY Sarl (capital de F. 20.000), que gère Mme Claude Fogarty et dirige M. Miller.

(618/31) De formation récente à Paris (cf. N° 592 p. 34) pour l'installation en Europe de systèmes de transit et saisie de l'information ainsi qu'équipements périphériques et terminaux d'ordinateurs pour données spécifiques (destinées, entre autres, à l'enseignement), la compagnie SYNEUROPE SA (anc. EUROPEAN INFORMATION SYSTEMS SA - cf. N° 617 p. 33) prépare l'installation en République Fédérale d'une filiale, SYNELEC DATEN-SYSTEME GmbH, ainsi que l'ouverture de bureaux de représentation en Italie, Suisse et Espagne notamment, où des alliances seront conclues avec des entreprises locales.

Dotée d'une filiale à Toulouse, SYNELEC SA (capital de F. 0,75 million), et depuis peu d'une autre à Bruxelles, SYNELEC INFORMATION SYSTEMS SA (anc. EUROPEAN INFORMATION SYSTEMS-BENELUX SA), SYNEUROPE résulte d'une initiative conjointe de groupes européens et américains parmi lesquels CIE DU NORD SA (groupe ROTHSCHILD SA), BANQUE WORMS SA (Paris), CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (Bruxelles), N.M. ROTHSCHILD & SONS Ltd (Londres), E.E.D.-EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT SA (Luxembourg), BAMERICAL INTERNATIONAL FINANCIAL CORP. (San Francisco/Cal.) et MULTIPARTS CORP. (New York).

(618/32) Spécialiste en Belgique de matériels électroniques pour télédiffusion et télécommunications, la société TELEVIC N.V. (Kachtem/Courtrai) a installé une filiale à Paris, TELEVIC SA (capital de F. 100.000), présidée par M. Pierre Ollier.

La fondatrice, qui est affiliée à la compagnie CODITEL SA de Bruxelles (cf. N° 592 p. 34) ainsi qu'à l'entreprise norvégienne TH. BRØ VIG A/S (Farsund), dispose depuis peu (cf. N° 592 p. 34) d'une filiale à Staple Inn/Londres, TELEVIC ELECTRONIC SYSTEMS Ltd (capital de £ 5.000).

(618/32) Le groupe MANAGEMENT ASSISTANCE Inc. de New York a doté la société de Francfort MAI INTERNATIONAL GmbH, placée sous le contrôle direct de sa filiale MAI INTERNATIONAL Inc. (New York) et spécialisée dans le travail à façon sur ordinateurs (cf. N° 595 p. 29), d'une succursale à Zurich, que dirige M. Edmund Wehrli.

(618/32) Membre du groupe public ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. N° 617 p. 40), la SNPASTE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (cf. N° 617 p. 23) a formé, en association avec l'entreprise de software ANSWARE SA (qui, forte de 300 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires de F. 18 millions en 1970), le groupement d'intérêt économique GESTION & INFORMATIQUE REGIONALE, dont l'objet est le développement de l'informatique dans le Sud-Ouest de la France.

FINANCE
---------

(618/32) Disposant déjà d'un bureau de représentation à Paris, la BANK-LEUMI-LE-ISRAEL B.M. de Tel Aviv (cf. N° 599 p. 27) y prépare la création d'une filiale, BANQUE LEUMI LE ISRAEL FRANCE SA (capital de F. 10 millions), où elle aura pour associées minoritaires la BANQUE ROTHSCHILD SA et la BANQUE LOUIS DREYFUS & CIE SA (cf. N° 604 p. 39).

La fondatrice, dont le bilan consolidé se montait à \$ 2,5 milliards en 1970, contrôle à Tel Aviv l'UNION BANK OF ISRAEL et la GENERAL MORTGAGE BANK. A l'étranger, ses principales filiales bancaires sont la CIFICO BANK AG de Zurich (cf. N° 438 p. 31) et la FIRST ISRAEL BANK OF NEW YORK.

(618/33) La STE GENERALE SA de Paris (cf. N° 617 p. 36) et la CREDITANSTALT-BANKVEREIN AG de Vienne (cf. N° 586 p. 32) ont décidé d'adhérer au consortium bancaire EUROPEAN ADVISORY COMMITTEE-E.A.C. (cf. N° 419 p. 29), fondé en 1963, où elles seront représentées par MM. Maurice Lauré et J. Richard d'une part, ainsi que MM. Heinrich Treichl et Schmidt-Chari d'autre part. A ce titre, elles se préparent à prendre une participation dans l'EUROPEAN BANKS INTERNATIONAL C° SA-E.B.I.C. de Bruxelles (cf. N° 611 p. 30).

Celle-ci (capital de FB 100 millions) a été créée en 1970 à parité par les quatre fondatrices d'E.A.C. à savoir : AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK N.V. (Amsterdam), DEUTSCHE BANK AG (Francfort), STE GENERALE DE BANQUE SA (Bruxelles) et MIDLAND BANK Ltd (Londres) - lesquelles sont associées par ailleurs notamment à Bruxelles dans la BANQUE EUROPEENNE DE CREDIT A MOYEN TERME SA-B.E.C. (cf. N° 559 p. 35) et à New York dans l'EUROPEAN AMERICAN BANKING TRUST C° (cf. N° 563 p. 28).

(618/33) La BANCO DE BILBAO SA (cf. N° 609 p. 26) a décidé de renforcer son réseau en France en ouvrant une nouvelle succursale à Lyon.

La fondatrice, qui possède déjà trois succursales dans le Sud Ouest de la France (Hendaye, Perpignan et Perthus), dispose également d'agences à Paris (où se trouve son siège central pour le pays, dirigé par M. A. Gil del Pino) ainsi qu'à Rungis/Val-de-Marne.

(618/33) Filiale à Wilmington/Del. du groupe FIRST NATIONAL CITY BANK de New York (cf. N° 601 p. 37), la société de financement et leasing CITICORP LEASING INTERNATIONAL Inc. (cf. N° 502 p. 29) a installé une filiale à Amsterdam, CITICORP LEASING NEDERLAND N.V. (capital autorisé de Fl. 1,6 million), avec pour directeur M. Johan T. Poldermans et pour administrateurs MM. Ian P. McLeish et M.W. Stevens.

La fondatrice est dotée depuis 1969 d'une filiale à Düsseldorf, CITICORP LEASING-DEUTSCHLAND GmbH (cf. N° 539 p. 32), et depuis 1970 d'une succursale à Milan. Sous le nom de CITICORP. INTERNATIONAL, le groupe possède également une filiale à Amsterdam et une autre à Luxembourg, créées en 1969 (cf. N° 540 p. 25 et 550 p. 35).

(618/33) La banque de Genève LOMBARD, ODIER & CIE Snc (cf. N° 419 p. 30) s'est donnée à Luxembourg une filiale (91 %), CANAFUND MANAGEMENT SA (capital de \$ Can. 120.000), chargée de la constitution, diffusion, administration et gestion d'un Fonds du nom de CANAFUND, et appelée à reprendre à ce titre la gestion du portefeuille de la compagnie CANAFUND C° Ltd de Montreal.

La fondatrice y a pour associées les compagnies SECFIN C° Ltd (Montreal), O'BRIEN & WILLIAM Ltée (Québec), STE GENERALE DE BANQUE SA de Bruxelles (cf. N° 511 p. 30) et SARASIN & CIE KG de Bâle (cf. N° 550 p. 34).

(618/34) La CIE DU NORD SA (Paris), filiale de portefeuille du groupe ROTHSCHILD SA, a cédé au groupe d'assurances AETNA LIFE & CASUALTY C° (Hartford/Conn.), au prix de \$ 5,5 millions, sa participation de 48,9 % dans l'établissement de crédit AMSTERDAM OVERSEAS CORP.-AOC (New York).

Le groupe de Hartford a récemment (cf. N° 599 p. 26) manifesté son intention de s'assurer le contrôle absolu de cette affaire, dont les autres actionnaires sont les groupes BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. N° 610 p. 31), PIERSON HELDRING & PIERSON d'Amsterdam (cf. N° 613 p. 18) et N.M. ROTHSCHILD & SONS Ltd de Londres (cf. supra, p. 31).

(618/34) Affiliée notamment aux groupes de Cleveland/Ohio LEASEWAY TRANSPORTATION CORP. (cf. N° 578 p. 32) et de Paris CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (pour 13,84 %), la compagnie de leasing de matériels et biens d'équipements BAIL EQUIPEMENT SA de Paris (anc. VENDOME EQUIPEMENT) s'est donnée une filiale (51 %) du nom d'ORDINATEURS-EQUIPEMENT SA (capital initial de F. 100.000), chargée, sous la présidence de M. Michel Cail, de la vente en crédit-bail d'ordinateurs de seconde main.

La fondatrice a récemment créé une affaire de gestion mobilière et immobilière, STE AUXILIAIRE DE BAIL SA (Paris) au capital de F. 100.000, que préside M. P.H. Huet et où elle a pour associés ses filiales de Paris LOMATRANS SA (cf. N° 437 p. 25), LOCAMO-STE POUR LA LOCATION DE MACHINES-OUTILS FRANCAISES SA et SOGEBE-STE DE GESTION DE BIENS D'EQUIPEMENT SA (cf. N° 511 p. 28).

(618/34) La BAYERISCHE VEREINSBANK AG de Munich (cf. N° 610 p. 28) a renforcé ses intérêts dans le Bade-Württemberg en reprenant à la famille Keller sa participation dans la SCHWABISCHE BANK AG de Stuttgart (cf. N° 495 p. 18) où elle est ainsi désormais majoritaire. En fusionnant fin 1970 (cf. N° 591 p. 38) avec la BAYERISCHE STAATSBANK AG (cf. N° 609 p. 27), elle était en effet devenue actionnaire minoritaire de cette banque (capital de DM 2 millions et bilan de plus de DM 90 millions) - ce qui lui avait donné par contre coup un intérêt indirect dans la compagnie d'ameublement KNOLL INTERNATIONAL AG (Stuttgart), sous contrôle américain (cf. N° 581 p. 19).

Les autres principaux intérêts bancaires de la BAYERISCHE VEREINSBANK sont, notamment : à Heilbronn HANDELS - & GEWERBEBANK HEILBRONN AG (cf. N° 561 p. 30), à Düsseldorf BANKHAUS FRIEDRICH SIMON KGaA (cf. N° 589 p. 40) et à Hambourg VEREINSBANK IN HAMBURG (cf. N° 596 p. 25).

(618/34) Le groupe public de Rome I.M.I.-ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO (cf. N° 616 p. 16) sera le principal fondateur (50 %) à Rome d'une société à capitaux entièrement publics (capital de Li. 60 milliards), destinée à financer la réorganisation et la conversion d'entreprises industrielles. Il y sera associé (16,66 % chacun) aux groupes E.F.I.M.-ENTE PER IL FINANZIAMENTO DELLA INDUSTRIA MECCANICA (cf. N° 616 p. 16), E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI (cf. N° 616 p. 35) et I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (cf. N° 617 p. 36).

(618/35) La BANK MEES & HOPE N.V. d'Amsterdam (cf. n° 617 p.35) négocie l'acquisition par offre publique de la participation qui lui manque (45 %) pour avoir le contrôle absolu à Amsterdam de la compagnie de financement et crédit différé N.V. ROTTERDAMSCHЕ DISCONTEERINGSBANK VAN 1928-R.D.B. (cf. n° 613 p.31).

La banque d'Amsterdam qui, dans ce secteur, a cédé dernièrement à l'AMSTERDAM ROTTERDAM BANK N.V. sa participation de 54 % dans leur filiale commune de Rotterdam HOLLANDSCHE DISCONTEERINGSMIJ. VAN 1939 (cf. n° 499 p.29), s'apprête également à devenir majoritaire par voie d'offre publique dans la banque de dépôts et d'affaires KINGMA'S BANK N.V. (Leeuwarden).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(618/35) Déjà présent à Amsterdam avec une filiale pharmaceutique, SQUIBB N.V. (animée par M. Antonie M. van Tulder), le groupe SQUIBB CORP. de New York (anc. SQUIBB BEECH-NUT INC. - cf. n° 593 p.33) y a installé une affaire de fabrication et distribution de produits de confiserie, gommes à mâcher, boissons, etc..., BEECH-NUT (NEDERLAND) N.V. (capital de Fl. 90.000), dirigée par M. Johannes J. Hilarins et directement contrôlée par la filiale spécialisée BEECH-NUT INC. (New York).

SQUIBB, dont le chiffre d'affaires a atteint \$ 705,38 millions en 1970, résulte de la fusion en 1968 des compagnies BEECH-NUT LIFE SAVERS INC. (cf. n° 122 p.18) et SQUIBB INC. (anc. OLIN MATHIESON & CHEMICALS, transformée depuis en OLIN CORP. - cf. n° 569 p.24). Le groupe possède depuis 1970 une filiale à même vocation à Hambourg, BEECH-NUT GmbH (capital de DM. 0,75 million), dirigée par M. Edward F. Wiedenski.

(618/35) Filiale en France de la compagnie alimentaire néerlandaise VAN NELLE-STANDARD BRANDS LEVENSMIDDELEN INDUSTRIE N.V. de Rotterdam (cf. n° 457 p.26) - elle-même filiale 51/49 des groupes de New York STANDARD BRANDS INC. (cf. n° 445 p.28) et de Rotterdam DE ERVEN DE WED. J. VAN NELLE N.V. - la compagnie U.F.I.M.A.-UNION FRANCAISE D'INDUSTRIES & DE MARQUES ALIMENTAIRES (Villeneuve-la-Garenne/Hts-de-Seine) s'est assurée le contrôle à Vitry-en-Artois/P. de C. de l'entreprise de transformation et négoce de café STE D'EXPLOITATION DES ETS G. DETREZ & FILS-CAFES SCARPIA SA (capital de F. 0,5 million), que préside désormais M. Alain Castagnos.

UFIMA, connue pour ses marques de café "Maison du Café", "Caiffa", "Mokalux", "Biec" et "Sublim", a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 89,3 millions. Elle contrôle déjà les sociétés SA LA BERTRANE (capital de F. 3,2 millions) et CCM Sarl (F. 20.000) de Villeneuve-la-Garenne, et MAISON LEFLAT SA (F. 358.000) de Vincennes/Val-de-Marne.

(618/36) La firme néerlandaise de biscuiterie, biscotterie et boulangerie industrielle BANKETFABRIEK JAN SMELIK N.V. (Apeldoorn) a installé à Brême une filiale commerciale, SMELIK (DEUTSCHLAND) VERTRIEBS GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Maarten A. Smelik.

(618/36) Membre du groupe de Gênes SpA INDUSTRIE AGRICOLE LIGURE LOMBARDA (cf. n° 600 p.29), l'entreprise de conditionnement et conserverie de fruits et légumes E.T.N.A. SpA de Catane (cf. n° 378 p.29) s'apprête à absorber deux affaires à même vocation, SACOS SpA de Catane (capital de Li. 499 millions) et IDOS SpA de Bagheria (Li. 329 millions).

(618/36) Filiale 60/40 des groupes GENERALE SUCRIERE SA (cf. n° 612 p.31) et ROTHSCHILD SA (à travers la CIE DU NORD SA), la compagnie G.S. NORD SA de Paris (cf. n° 597 p.29) a fusionné les maisons de salaisons et conserves de viande MELLI SA (Lyon), STE POLETTE & CIE SA (St-Symphorien-sur-Coire/Rhône), filiale de la précédente, ETS LOISEAU SA (Le Plessis-Robinson/Hts-de-Seine) et MARINI SA (Ozoire-la-Ferrière/S. & M.), dont elle s'est récemment assurée le contrôle (cf. n° 595 p.32), au sein d'une filiale absolue créée à cet effet, G.V.S. - GENERALE DES VIANDES & SALAISONS SA (capital de F. 3,2 millions), dont le chiffre d'affaires escompté s'élèvera à F. 150 millions en 1971.

Dans ce secteur, GS NORD contrôle également l'entreprise d'abattage, conserve et commerce de viande (marque "L'Abbaye") ETS PIEN & GLASSON SA (Beuillers-par-Lisieux/Calvados).

(618/36) Le groupe UNION DE BRASSERIESSA de Paris (cf. n° 616 p.27) a conclu avec la compagnie BRASSERIES REUNIES DE MAUBEUGE & ENVIRONS-B.R.M.E. SA de Maubeuge/Nord (cf. n° 423 p.18) un accord de collaboration technique pouvant déboucher, à terme, sur l'absorption de celle-ci qui, connue pour sa bière brune "Porter 39" (25 % du marché français), réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 25 millions.

UNION DE BRASSERIES, qui a déjà absorbé récemment la BRASSERIE BOU-CHART SA (Saint-Amand-les-Eaux/Nord), a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 219 millions.

## METALLURGIE

(618/36) Le groupe d'ameublements métalliques de bureau, classeurs, coffres-forts, etc... POHLSCHRÖDER & C° KG de Dortmund (cf. n° 530 p.31) s'est donné à son siège une filiale de services et portefeuille, TOP-TEAM FÜR ORGANISATION & PLANUNG-UNTERNEHMENSBERATUNG GmbH (capital de DM. 100.000).

Animé par M. Hans D. Pohlschroder, ce groupe, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 100 millions, possède plusieurs succursales à l'étranger, notamment à Paris (depuis 1969).

(618/37) Sur l'initiative et avec la participation (majoritaire) de la banque de Londres S.G. WARBURG & C° LTD (cf. n° 608 p.23), cinq entreprises européennes de production d'aluminium ont fondé à Londres la société ALU-FINANCE & TRADE LTD (capital de £ 0,5 million), dont l'objet est la gestion d'un stock d'aluminium (20.000 t. environ) d'une valeur de quelque \$ 50 millions fourni par ces producteurs.

Ceux-ci sont : 1) HOLLAND ALUMINIUM N.V. (La Haye), filiale paritaire des compagnies BILLITON et HOOGOEVENS (cf. notamment n° 604 p.33); 2) V.A.W.-VEREINIGTE ALUMINIUM-WERKE (Bonn et Berlin), membre du groupe VIAG (cf. n° 603 p.18); 3) CIE PECHINEY SA de Lyon et Paris (cf. n° 616 p.31); 4) BRITISH ALUMINIUM C° LTD de Londres (cf. n° 598 p.31); 5) SCHWEIZERISCHE ALUMINIUM AG de Zurich (cf. n° 610 p.34).

(618/37) Le groupe MIDLAND-ROSS CORP. de Cleveland/Ohio (cf. n° 610 p.25) a renforcé ses intérêts en République Fédérale (cf. n° 598 p.26) en installant à Francfort une filiale de vente de produits métallurgiques, MIDLAND-ROSS GmbH (capital de DM. 275.000), dirigée par M. Raymond P. Charnaux-Grillet.

Le groupe américain contrôle notamment à Neustadt la firme de fonderie et machines KORF MIDLAND ROSS AG (anc. IBAG INTERNATIONAL MASCHINENBAU AG - cf. n° 590 p.31), et il dispose depuis fin 1970 d'une filiale d'engineering mécanique et métallurgique à Düsseldorf, KORF-MIDLAND-ROSS ENGINEERING GmbH.

(618/37) Une association entre le groupe de mécanique lourde et métallurgie KLOCKNER & C° de Duisburg (cf. n° 615 p.35) et l'entreprise de négoce métallurgique KUDERLI AG de Zurich (que coiffe le holding KÜDERLI FINANZ & VERWALTUNGS AG) a donné naissance en France à la société de négoce sidérurgique SERVICE ACIER RHENAN SA (Ottmarsheim/Ht Rhin).

Le partenaire allemand - qui a récemment installé à Paris une filiale de transport, affrètement et groupage, TRANSALFRA Sarl, venant s'ajouter à sa filiale KLOCKNER FRANCE Sarl (Paris) - a par ailleurs rationalisé ses intérêts en République Fédérale en absorbant ses filiales de Duisburg JÖHNSEN & C° GmbH et RHEIN-RUHR-REEDEREI GmbH (cf. n° 591 p.53). Cette dernière - directement contrôlée par la filiale KLOCKNER REEDEREI & KOHLENHANDEL GmbH de Duisburg - avait été transformée en société de portefeuille fin 1970, après la cession de sa flotte fluviale (33 unités) à la compagnie FENDEL SCHIFFAHRTS AG de Mannheim (cf. n° 598 p.37), membre du groupe HUGO STINNES AG de Mülheim/Rhur (cf. n° 606 p.34).

(618/38) Des négociations ont été entamées entre le groupe de Paris CIE PECHINEY SA (cf. supra p.37) et la compagnie de Bruxelles TRACTION & ELECTRICITE SA (cf. n° 615 p.18) en vue de la construction en commun à Hermalle-sous-Huy/Liège d'une usine de graphite électrode représentant un investissement de FB. 0,5 à 1 milliard.

Membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE (cf. n° 616 p.32), le partenaire belge a récemment fusionné ses filiales de production, transport et distribution d'électricité ELECTRICITE DE LA VIERRE SA d'Arlon (cf. n° 110 p.20) et ESMALUX-STE D'ELECTRICITE DE SAMBRE & MEUSE, DES ARDENNES & DU LUXEMBOURG SA (Auvelais) au profit de la seconde qui, en rémunération d'actifs estimés, nets, à FB. 50,6 millions, a élevé son capital à FB. 242,3 millions.

PAPIER

(618/38) La compagnie papetière suédoise NORRLANDS SKOGSÄGARES CELLULOSA-N.C.B. A/B de Kramfors (cf. n° 603 p.30) s'est assurée le contrôle en République Fédérale de l'entreprise HANNOVERSCHE PAPIERFABRIKEN ALFRED-GRONAU VORM. GEBR. WOGGE AG d'Alfeld/Leine (capital de DM. 20 millions), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 125 millions avec une production de 130.000 t./an (dont 30.000 t. environ de pâtes blanchies).

N.C.B. - affiliée au groupe forestier et papetier SKOGSÄGARNAS INDUSTRI A/B (SIAB) de Växjö (cf. n° 533 p.38) - possède plusieurs filiales ou affiliées commerciales chez les Six : NCB FRANCE CELLULOSE Sarl de Paris (cf. n° 576 p.47), NOR-CELL Srl de Milan (cf. n° 475 p.30), etc...

(618/38) L'organisme semi-public I.D.I.-INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (Paris) négocie la reprise au groupe PARSONS & WHITTEMORE INC. de New York (cf. n° 572 p.34) de ses filiales papetières françaises LA CELLULOSE D'AQUITAINE SA de St-Gaudens/Hte Garonne (cf. n° 543 p.31) et STE INDUSTRIELLE DE CELLULOSE D'ALIZAY SA (Alizay/Eure), et belge LA CELLULOSE DES ARDENNES SA (Harmoncourt-Virton). L'opération se fera par la création d'un holding où le groupe américain sera minoritaire et qui pourra, ultérieurement, coiffer également la société LA CELLULOSE DU MORVAN SA (La Machine/Nièvre). Constituée en 1970, cette dernière, que préside M. Pierre Burkhardt, a récemment entrepris la construction à Sougy-sur-Loire d'une usine qui, après un investissement de F. 300 millions, sera opérationnelle début 1974 avec une capacité annuelle de 175.000 t.

CELLULOSE D'AQUITAINE, CELLULOSE D'ALIZAY et CELLULOSE DES ARDENNES ont formé en 1969, en association avec leur compagnie soeur PARSONS & WHITTEMORE (FRANCE) SA - qui demeurera sous le contrôle du groupe américain - le G.E.C.-GROUPEMENT EUROPEEN DE LA CELLULOSE (Paris), dont le chiffre d'affaires pour 1970 s'est élevé à F. 350 millions.

PETROLE

(618/39) La compagnie pétrolière indépendante - des groupes internationaux - DEMINEX-DEUTSCHE ERDÖLVERSORGUNGS GmbH de Düsseldorf (cf. n° 584 p.37) a constitué une filiale à Londres, DEMINEX (LONDON) LTD (capital de £ 1.000), pour porter ses intérêts dans plusieurs concessions off-shore en instance de délivrance sur la plate-forme continentale du Royaume-Uni et en Mer du Nord.

DEMINEX a notamment pour actionnaires les compagnies GELSENBERG AG d'Essen (groupe R.W.E.), VEBA CHEMIE AG de Gelsenkirchen-Buer (groupe VEBA) et WINTERSHALL AG de Celle et Kassel (groupe B.A.S.F.).

(618/39) Filiale à Hambourg du groupe CONTINENTAL OIL C° (Wilmington/Del.), la compagnie CONOCO DEUTSCHLAND s'apprête à porter de 10 à 25 % son intérêt dans la raffinerie OMW-OBERRHEINISCHE MINERALÖLWERKE GmbH de Karlsruhe (cf. n° 554 p.37), ce qui entraînera la réduction de 45 à 37,5 % chacun de la participation des deux autres associés, DEUTSCHE TEXACO GmbH de Hambourg (cf. n° 615 p.32) et VEBA-CHEMIE AG de Gelsenkirchen-Buer (cf. n° 584 p.37).

La capacité d'OMW sera élevée d'ici 1973 à 12,5 millions de t./an, après un investissement de quelque DM. 100 millions.

PHARMACIE

(618/39) Déjà présent en Grande-Bretagne dans le secteur pharmaceutique avec la société de vente FBA PHARMACEUTICALS LTD de Hywards Heath/Sussex (cf. n° 474 p.16), le groupe FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen a renforcé sa position avec la création de la filiale BAYER PHARMACEUTICALS LTD (capital de £ 100).

Les intérêts du groupe allemand dans le pays sont coiffés par le holding BAYER (U.K.) LTD (Richmond/Surrey), créé en 1968 (cf. n° 469 p.19), et ils comprennent notamment les compagnies BAYER CHEMICALS LTD de Richmond (anc. J.M. STEEL & C° LTD), BAYER FIBRES LTD (Londres), BAYER DYESTUFFS LTD (Altrincham/Ches.), BAYWOOD CHEMICALS LTD (Bury-St-Edmunds/Suffolk) et HAARMANN & REIMER LTD (Richmond).

(618/39) L'entreprise de fournitures médicales et hospitalières ainsi que gaz et produits anesthésiques DARIEN C° INTERNATIONAL de Darien/Con. s'est donnée une filiale commerciale à Anvers, DARCO CONTINENTAL N.V. (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Albert M. Andrews Jr.

PLASTIQUES

(618/40) Le groupe SOLVAY & C<sup>o</sup> SA d'Ixelles-Bruxelles (cf. n<sup>o</sup> 617 p.34) a enrichi ses intérêts en France en s'assurant le contrôle de la firme de produits semi-ouvrés en plastique pour l'industrie de la chaussure SA ETS FLORENCE (Le Bouscat-Bordeaux/Gironde).

Le groupe belge dispose de nombreuses filiales dans le pays : SOLVAY & CIE SA (Paris), SOCIETE INDUSTRIELLE & SALINES DE BAYONNE SA (Paris, avec usine à Mouguerre/B.P.), SOLVIC SA (Paris, avec usine à Tavaux/Jura), STE DE LA CORNOUAILLE FRANCAISE SA (Neuilly/Hts-de-Seine) en association avec les groupes ENGELHARD MINERALS & CHEMICALS INC. (Newark/N.J.) et LA PATERNELLE SA (Paris) pour 48,4 % et 3,2 % respectivement, etc...

(618/40) Un accord de coopération a été conclu en République Fédérale dans le domaine des mousses polyuréthanes et plastiques cellulaires entre la filiale néerlandaise RECTICEL N.V. de Kesteren (cf. n<sup>o</sup> 588 p.39) du groupe belge PRB SA de Woluwe-St-Pierre (cf. n<sup>o</sup> 608 p.17) d'une part, et la firme allemande GUNTER EISELT KG-SCHAUMKUNSTSTOFF-HERSTELLUNG (Unkel/Rhld.) d'autre part.

TABAC

(618/40) Représenté en Italie par un distributeur exclusif à Milan et Rome, TOBAKO SpA (représentant également de la firme TURMAC AG de Zurich), la compagnie P. LORILLARD CORP. de New York (cf. n<sup>o</sup> 568 p.38) s'y est donnée une filiale LORILLARD ITALY SpA (Rome), que dirige M. Roberto Vardano, et elle a obtenu du Monopole Italien des Tabacs sa représentation commerciale exclusive pour le Benelux.

Membre depuis 1968 du groupe LOEW'S INC. (anc. LOEW'S THEATRES INC. - cf. n<sup>o</sup> 616 p.33), LORILLARD introduira notamment sur le marché italien sa marque "Kent" et elle confiera à sa filiale d'Ettelbruck/Luxembourg la représentation du Monopole au Benelux.

(618/40) Le groupe néerlandais de cigares AGIO SIGAREN-FABRIEKEN N.V. d'Eersel (cf. n<sup>o</sup> 596 p.35) a fusionné sa succursale industrielle belge (Geel) avec l'entreprise locale AGIO HOLLAND CIGAR C<sup>o</sup> N.V. (anc. WINZO N.V. - cf. n<sup>o</sup> 120 p.19), directement contrôlée par le holding EUROTABAK N.V. (Duizel-Eersel) et qui, en rémunération d'actifs bruts de FB. 32,55 millions, a porté son capital à FB. 20 millions.

Animée par MM. Adrianus M. Wintermans et Marcellus A.J. Wintermans. Le groupe possède une autre filiale à Duizel-Eersel, EDGAR SIGAREN FABRIEKEN N.V. (cf. n<sup>o</sup> 463 p.30).

TEXTILES

(618/41) Membre du conglomérat de New York U.S. INDUSTRIES INC. (cf. n° 386 p.24) à travers la compagnie PETER PAN FOUNDATIONS INC. (New York), la société PETER PAN INTERNATIONAL INC. a confié la licence - exclusive pour l'Italie - de fabrication et vente de ses articles de lingerie féminine et maillots de bain à la firme MULIER SpA (Turin).

PETER PAN possède déjà plusieurs licenciés chez les Six, notamment à Paris ETS J. ORIANO SA (licencié également pour la Belgique et la Suisse). En revanche, elle a mis fin aux accords qui la liait aux Pays-Bas à l'entreprise H. ECKMANN CORSETFABRIEK d'Almaar (cf. n° 581 p.44) lorsque la compagnie-mère de celle-ci, MARLYN FORMCRAFT N.V. (Amsterdam), est passée sous le contrôle du groupe GENESCO INC. de Nashville/Tenn. (cf. n° 615 p.34).

(618/41) Le groupe textile néerlandais N.V. LINNENWEVERIJ v/h VAN DIJK & ZONEN de Waalre-Aalst (cf. n° 394 p.36) a constitué à Milan la société commerciale INTERNATIONAL KENDIX TEXTILES (ITALIA) Srl (capital de Li. 950.000), dirigée par MM. Anton Van Dijk, P.H. van Mierlo et J.P. Sanders, et directement contrôlée par la filiale INTERNATIONAL KENDIX TEXTILES N.V. (Eindhoven).

La fondatrice possède un important réseau de filiales de distribution KENDIX à l'étranger, notamment à Bruxelles, Aix-la-Chapelle, Walchwil/Suisse, etc...

(618/41) La société suisse de portefeuille et de gestion de brevets BRELIC SA (Fribourg) s'est assurée, à travers sa filiale de Panama BRELIC INTERNATIONAL INC., le contrôle en France de l'entreprise textile FATEX SA de Lyon (capital de F. 3 millions).

(618/41) Des intérêts néerlandais portés notamment par M. Hendrik Lentink (Dieren) ont été à l'origine de la firme d'importation et distribution en République Fédérale de tapis et articles d'ameublement DOBBENBERG, LENTINK & C° oHG (Kleve-Warbeyen), dont les gérants sont MM. Jan Lentink et Peter J. Dobbenberg.

(618/41) Le groupe britannique de tapis et revêtements de sol DURIE & MILLER (HOLDINGS) LTD d'Haslingden/Lancs. (cf. n° 215 p.13) négocie en République Fédérale une association industrielle pour la fabrication de tapis à support-trames en mousse plastique "Monocel".

Disposant notamment d'une filiale DU-MIL LTD (Bacup/Lancs.) spécialisée dans les produits synthétiques de revêtement et d'insonorisation, ce groupe s'était associé en 1963 en Belgique avec la firme SPINNERIJEN & WEVERIJEN GOOSSENS GEBR. N.V. (Zelee) pour créer la société DURALAY INTERNATIONAL N.V., aujourd'hui dissoute.

(618/42) Une concentration est en cours en Italie entre les compagnies soeurs MANIFATTURA TOSI SpA (Busto Arsizio et Vittuone) et COTONIFICIO SOMAINI SpA (Milan et Lomazzo), animées l'une et l'autre par M. Carlo Somaini, au profit de la première qui portera en conséquence son capital - en deux opérations distinctes - à Li. 2,24 milliards.

## TRANSPORTS

(618/42) Le groupe PAKHOED HOLDING N.V. de Rotterdam (cf. n° 617 p.22) a obtenu au profit de sa filiale d'Anvers BELGIAN PAKHOED N.V. (cf. n° 500 p.40) la représentation générale pour l'UEBL de la JEURO CONTAINER LINE, ligne de transports par containers entre l'Europe et le Japon à travers l'URSS (cf. n° 613 p.41).

JEURO CONTAINER LINE est née dernièrement d'une association entre PAKHOED et les compagnies MAT TRANSPORT AG (Bâle), V/O SOJUZVNESHTRANS (Moscou) et CONTAINER TRANSPORT INTERNATIONAL (JAPAN) LTD (Yokohama).

(618/42) La D.S.G.-DEUTSCHE SCHLAFWAGEN & SPEISEWAGEN GmbH (Francfort) et la CIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS & DU TOURISME SA de Bruxelles (cf. n° 614 p.32) ont conclu avec les sociétés de chemin de fer de neuf pays européens un accord aux termes duquel elles leur cèdent l'exploitation - en location - de leurs matériels roulants tout en continuant à assurer à la clientèle le service habituel des voitures-lits et restaurants.

Les sociétés concernées, qui ont simultanément conclu entre elles un accord pour exploiter en commun les services internationaux de wagons-lits, sont la SNCF-STE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS SA de Paris (cf. n° 603 p.36), la SNCB-STE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES SA de Bruxelles (cf. n° 575 p.37), la NEDERLANDSE SPOORWEGEN N.V. d'Utrecht (cf. n° 594 p.24), la FS-FERROVIE DEL STATO SpA (Rome), la DEUTSCHE BUNDESBAHN de Francfort (cf. n° 617 p.45), la SNCL-STE NATIONALE DES CHEMINS DE FER LUXEMBOURGEOIS SA (Luxembourg), la SCHWEIZERISCHE BUNDESBAHN (Berne), l'OSTERREICHISCHE BUNDESBAHN de Vienne (cf. n° 541 p.30) et la DSB-DANSKE STATSBAJNER A/S (Copenhague).

(618/42) L'entreprise luxembourgeoise de location de voitures sans chauffeur TOURING RENT-A-CAR Sarl s'est donnée à son siège une filiale à même vocation, CAROP-LUXEMBOURG Sarl (capital de F. Lux. 100.000), que gère M. Pierre Putz.

Celle-ci représentera dans le pays le groupe international de leasing de véhicules de transport CAROP-VERENIGDE EUROPESE AUTORERHURBEDRIJVEN N.V. d'Amsterdam (cf. n° 603 p.37) qui, fondé en octobre 1966 par une dizaine de compagnies européennes de location de voitures - dont TOURING RENT-A-CAR - a pour objet la promotion des activités de ses fondatrices à l'échelle européenne.

VERRE

(618/43) La compagnie de fibres de verre pour industries textile, électrique, de l'emballage, etc... OWENS-CORNING FIBERGLAS CORP. de Toledo/Ohio (cf. n° 452 p.29) a installé à Survilliers/Val d'Oise une filiale industrielle, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE SA (capital de F. 35,24 millions, libéré du quart), présidée par M. Grégoire Amory (Lambermont/Belgique) et directement contrôlée par la filiale belge OWENS-CORNING FIBERGLAS EUROPE SA (Battice).

Dotée depuis 1964 d'une succursale à Paris (cf. notamment n° 449 p.34), celle-ci a des sociétés soeurs sous son nom à Wiesbaden, Milan, Londres, Stockholm, etc... Sa propre compagnie-mère est affiliée aux groupes OWENS-ILLINOIS INC. de Toledo (cf. n° 616 p.35) et CORNING GLASS WORKS C° de Corning/N.Y. (cf. n° 584 p.41).

DIVERS

(618/43) Créée en 1969, animée par MM. Brian Mehaffey et Anthony Bunker et spécialisée dans les travaux de désinfection et d'hygiène publique pour bureaux, restaurants, hôpitaux, etc..., l'entreprise allemande INDISCO GmbH & C° KG, SERVICE FÜR SOZIALE HYGIENE (Hilden) s'est donnée une filiale à Apeldoorn, INDISCO NEDERLAND, SERVICE VOOR SOCIALE HYGIËNE N.V. (capital de Fl. 100.000).

(618/43) L'entreprise de matériels médicaux (thermomètres, aiguilles de seringue, récipients et appareils de transfusion sanguine, etc...) JINTAN TERUMO C° LTD de Tokyo a installé une filiale commerciale en Belgique, TERUMO EUROPE SA (St-Josse-ten-Noode) au capital de FB. 5 millions.

(618/43) L'entreprise italienne d'orfèvrerie, argenterie, joaillerie et bijouterie GORI & ZUCCHI-ARTE ORAFA ARETINA SpA (Arezzo) a installé à Francfort une filiale commerciale, UNO-A-ERRE, GES. FÜR DEN VERKAUF VON JUWELN & GOLDWAREN mbH (capital de DM. 100.000), dont les gérants sont MM. Erland Roth et Dino Pugi.

Animée par MM. L. Gori et A. Zucchi, la fondatrice, qui réalise avec quelque 1.500 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 10 milliards, dispose d'un vaste réseau de représentations à l'étranger.

(618/44) La manufacture allemande d'articles en faïence et porcelaine pour bibelots, statuettes, décoration, jouets, etc... W. GOEBEL, PORZELLANFABRIK OESLAU & WILHELMSFELD KG (Oeslau b. Coburg) a renforcé ses intérêts en Autriche - une filiale à Leibnitz, HUMMELWERK-SPIELWAREN W. GOEBEL KG - en créant à Salzburg la société de vente W. GOEBEL GmbH (capital de Sh. 100.000), que dirigent MM. Wilhelm Goebel, Otto Schreier et U. Stocke.

(618/44) Filiale de vente du groupe français de reliure industrielle STD RELIURE INDUSTRIELLE SA (Argenteuil/Val d'Oise) - holding coiffant aussi la société d'exploitation STD RELIURES & TECHNIQUES NOUVELLES SA - la compagnie STD VRAC SA sera désormais représentée au Royaume-Uni par la société INTERNATIONAL BINDING C°-I.B.C. LTD (Enfield/Mddx.), qu'elle vient de former au capital de £ 100, sous la direction de M. Mouk et en association avec les entreprises britanniques WHITE CABLE LTD (Liverpool) et HILLHEAD VINYL LTD.

(618/44) La compagnie française d'articles chaussants en cuir BATA SA de Moussey/Moselle et Strasbourg (cf. n° 578 p.20) a cédé le contrôle (51 %) de sa filiale (jusqu'ici absolue) BATA-ALGERIE SA (Alger) à l'Etat algérien.

BATA - comme ses sociétés-soeurs de Forest-Bruxelles CHAUSSURES BATA SA (avec sa filiale LA BRUYERE SA de Bruxelles) ou de Tilbury/Essex THE BRITISH BATA SHOE C° LTD (avec cinq filiales principales et plus de 4.500 employés) - est affiliée au holding NORTHERN INVESTMENT C° LTD (Hamilton/Bermudes) ainsi qu'aux compagnies suisses de portefeuille LEADER AG et BATA SCHUH STIFTUNG AG de St-Moritz (cf. n° 590 p.31).

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aetna Life & Casualty C°	P. 34	Control Data Corp.	P. 31
Agio Sigarenfabrieken	40	Cordis	26
Akzo	23-24	Courtaulds	23
Alsthom	26	Couvinoise France (La)	27
Alufinance & Trade	37	Creditanstalt-Bankverein	33
Amsterdam Overseas Corp.	34	Dagma-Deutsche Automaten & Getränkemaschinen	29
Amsterdam-Rotterdam Bank	33-35	Darco Continental	39
Answare	32	Deminex	39
Artemis-Verlag	30	Detrez & Fils-Cafés Scarpia	35
Assurances d'Anvers-Securitas	19	Deutsche Bank	33
Auxiliaire de Bail (Sté)	34	Deutsche Bundesbahn	42
Bail Equipement	34	Dijk & Zonen (Van)	41
Banco de Bilbao	33	Dobbenberg, Lentink & C°	41
Bank Mees & Hope	35	Drukkerij & Uitgeverij Bronsema Leek	29
Banque Lambert	34	D.S.G.-Deutsche Schlafwagen & Spei- senwagen	42
Banque Leumi Le Israël	32	Durie & Miller	41
Banque Louis Dreyfus & Cie	24-32	Eckes (Peter)	29
Bata	44	E. F. I. M.	34
Bayer	39	Eiselt Schaumkunststoff (Günter)	40
Bayerische Vereinsbank	34	Electronic Modules Corp.	31
Beech-Nut	35	Elf-E. R. A. P.	32
Belge d'Assurances Générales (Cie)	19	E. N. I.	34
Bosch (Robert)	26	Envirotech	28
Brasseries Reunies de Maubeuge & Environs	36	Esmalux	38
Brelic	41	E. T. N. A.	36
British Aluminium C°	37	European Advisory Committe	33
Brunswick Corp.	27	European Banks International	33
Bruynzeel Deurenfabriek	21	Européenne d'Eclairage de Sécurité	26
Canafund	33	Européenne d'Entreprises (L')	20
Carop-Luxembourg	42	Exobois	22
Carrefour Supermarché	24	Fabelta	23
Cellulose d'Aquitaine (La)	38	Fatex	41
Cellulose des Ardennes (La)	38	Fica	23
Cellulose du Morvan	38	Field Enterprises Educational	29
Centraal Stikstof Verkoopkantoor	24	Fininfor-Cie Financière pour l'Infor- matique	31
Centrale Potaschraffinaderij	22	First National City Bank	33
C. I. I. -Cie Internationale pour l'Informatique	31	Florence (SA Ets.)	40
Citicorp Leasing	33	Frick Europa	28
Cofiroute	20	Friolanda	30
Conoco	39		

Générale (Sté)	P. 33	K. & W. Industrie Holding	P. 20
Générale de Banque (Sté)	33	Kavernbau & Betrieb	21
Générale d'Electricité (Cie)	20-27-31	Klößner & C°	28-37
Générale d'Entreprises (Sté)	20	Knoll International	34
Générale Sucrière	36	Kölner Institut für Wirtschaftsberatung	25
Gerling	19	Konezo	23
Gestion & Informatique Régionale	32	Kon. Ned. Hoogovens & Staalfabrieken	37
Globale Finanz Holding	19	Korf-Midland-Ross	37
Goebel (W.)	44	Küderli	37
Gori & Zucchi	43		
Grainière de Paris (Cie)	24	La Fayette	24
Graphit-Verwertung Richard Anton	23	Lampes (Cie des)	27
Graphitwerk Kropfmühl	23	Lanschot (F. Van)	19
Groupe A.G.	19	Libro del Mondo (II)	29
Gruyter	30	Lomatrans	34
G.S. Nord	36	Lombard, Odier & Cie	33
G.V.S.-Générale des Viandes & Salaisons	36	Lorillard (P.)	40
		Lumatic	26
Hachette	30	Mai International	32
Hannover-Russ	22	Manifattura Tosi	42
Hannoversche Papierfabriken	38	Mekog-Albatros	24
Hartwerkzeug Kerns	28	Mektron	26
Hercules Inc.	22	Mercury	27
Holland Aluminium	37	Merkur Kaffeespezialgeschäfts	24
Huygen	21	Merrem & La Porte	20
Hypermarchés SA de Participations	24	Midland-Ross	37
		Montecatini-Edison	22
I. C. L.-International Computers Ltd	31	Muller SpA	41
I. D. I.	38	Multinational Data	31
I. F. C.-Internationale Funderings Mij.	21		
I. M. I.-Istituto Mobiliare Italiano	34	Nederhorst	21
Importation Bois Anc. Snauwaert	22	Ned. Graviet Industrie de Weijs	20
Indisco	43	Ned. Staatsmijnen	24
Industrielle de Cellulose d'Alizay	38	Nederveen & Zonen	21
Industrielle des Silicones (Sté)	23	Nord (Cie du)	31-34-36
Intec-International Technology	31	Normande de Produits Chimiques (Sté)	23
International Binding C°	44	Norrlands Skogsägares Cellulosa	38
International Farbenwerke	23	Nourylande	23
International Kendix Textiles	41	Nouveaux Ateliers Lebrun	28
International Utilities Corp.	28		
I. R. I.	34	Oberrheinische Mineralölwerke	39
		Olin Corp.	35
Jeumont-Schneider	26	Opfi-Paribas	20
Jeuro Container Line	42	Ordinateurs-Equipement	34
Jintan Terumo C°	43	Organisation Claude Sicard	25

Owens-Corning Fiberglas	P. 43	Strucol	P. 23
Pakhoed	42	Struyck	23
Parsons & Whittemore	38	Stuttgarter Zeitungsverlag	30
Péchiney	37-38	Svenska Tändstick	21
Peter Pan	41	Synelec	31
Peters Geräte (Dietmar)	27	Syneurope	31
Phillips Petroleum C°	22	Tallandier	30
Pierson, Heldring & Pierson	34	Télémécanique Electrique (La)	25
Poclain	29	Televic	32
Pohlschröder	36	Terumo Europe	43
Potain Poclain Matériel	29	Texaco	39
P. R. B.	40	Thomson-C. S. F.	31
Preussag	21-22	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	27
Product & Marketing Research	25	T. O. P. - Team für Organisation & Planung	36
Quandt	26	Toshiba	30
Quarzite	20	Touring Rent-A-Car	42
Recticel	40	Traction & Electricité	38
Rhône-Poulenc	23	U. F. I. M. A.	35
Rothschild	31-32-34-36	Unic Italia	27
Rothschild & Sons (N. M.)	31-34	Union de Brasseries	36
Rotterdamse Disconteeringsbank van 1928	35	Union Générale des Coopératives Agricoles Françaises	24
Salzgitter	21	Uno-A-Erre	43
Sautereau (Ets. L.)	27	Varta	26
Schneider	26	Veba Chemie	39
Schwäbische Bank	34	Ver. Aluminium Werke	37
Schwarzwälder Bote	30	Vickers Ltd	28
Schweizerische Aluminium	37	Vicking Engineering	28
S. E. C. O. M. A.	28	V. M. H. - Vertrieb Moderner Heizungs-technik	27
Service Acier Rhéna	37	Volkswagen	19
Siemens	25	Wagons-Lits	42
Smelik	36	Warburg & C° (S. G.)	37
S. N. C. F.	42	Wedag	28
S. N. P. A.	32	Westinghouse Electric C°	26-28
Sogintex	25	Wima Dampfgeneratoren	28
Solvay & Cie	40	Wimborne	22
Somy	27	Winkler-Verlag	30
Squibb	35	Zaco-Europa	28
S. T. D. Vrac	44		
Steenkolen Handelsvereniging	30		
Stockhem-Cibeag	22		

